



# Bulletin Officiel

N° 4860 Lundi 25 Mai 2015

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DE PRESSE

APPEL A LA CANDIDATURE ARTES	2-4
CARTHAGE CEMENT	5-6
PRESCRIPTION QUINQUENNALE – STB -	6
PRESCRIPTION QUINQUENNALE – BNA -	6
SOCIETE LAND'OR	7
SOCIETE MAGASIN GENERAL	7

### PAIEMENTS DE DIVIDENDES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL -	8
SICAV TRESOR	8
SICAV PROSPERITY	8
SICAV OPPORTUNITY	9
FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS	9
AMEN PREMIERE SICAV	9

### ASSEMBLEES GENERALES ordinaires ET EXTRAORDINAIRES ago – AGE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS – AGO -	10
HANNIBAL LEASE – AGO -	10
MONOPRIX – AGO -	11
MONOPRIX – AGE -	11
COTUNACE – AGO -	11
ASSURANCES BIAT – AGE -	12
ATTIARI LEASING – AGO -	13
TUNIS RE – AGO -	14
TUNIS RE – AGE -	14
HEXABYTE – AGO -	15
SOCIETE MAGASIN GENERAL – AGO -	16
GIF FILTER – AGO -	16
BANQUE DE L'HABITAT – AGO -	17
ASSAD – AGO -	17
SOTIPAPIER – AGO -	18
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM TPR – AGO -	18
MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP » – AGO -	19
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT -	19

### PROJET DE RESOLUTIONS

BIAT – AGO -	20-21
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS – AGO -	22-23
HANNIBAL LEASE – AGO -	24-27

### INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE – STS – AGO -	28-30
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE – STS – AGO -	31-33
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL - AGO -	34-36
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE – STS – AGO -	37-41

### RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV TRESOR	42-43
SICAV OPPORTUNITY	44-45
SICAV PROSPERITY	46
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	47-48
SICAV SECURITY	49
CAP OBLIG SICAV	50

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 »	51-55
--	-------

### COURBE DES TAUX

56

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

57-58

### ANNEXE I

#### OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT -SOFI SICAF-

### ANNEXE II

#### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014

- GIF

### ANNEXE III

#### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- FCP INDICE MAXULA  
 - FCP MAXULA STABILITY  
 - FCP OPTIMA

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE (APPEL A LA CANDIDATURE)**

**Automobiles Réseau Tunisien et Services « ARTES »**

Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

**1. Objet :**

La société ARTES lance un appel à candidature relatif à un siège du représentant des petits actionnaires au sein de son conseil d'administration. Ce siège est devenu vacant suite au décès de Monsieur Mohamed Riahi.

A cet effet, la société ARTES invite les détenteurs de ses actions intéressées, à participer à cet appel à candidature.

Les élections auront lieu lors de la tenue de la prochaine A.G.O qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2014 et dont la date sera fixée ultérieurement.

**2. Conditions de Participation :**

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels,
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Le cumul de qualité du membre de conseil d'administration avec la qualité de salarié au sein d'ARTES n'est pas possible.

**3. Composition du dossier de candidature :**

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général d'ARTES et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1),
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et un extrait du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Une attestation récente du nombre d'actions d'ARTES prouvant le seuil de la participation, détenue par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par la société Tunisie Clearing 5, Rue du Yen les jardins du Lac II-1053 les berges du Lac.
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter.
- Un C.V. détaillé,

- Suite -

#### 4. Date limite de dépôt de candidature :

- Les candidatures doivent être présentées obligatoirement dans une enveloppe fermée portant la mention « A ne pas ouvrir candidature d'un membre du conseil d'administration représentant les petits actionnaires » au nom du Président du Conseil d'Administration d'ARTES et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au siège de la société ARTES ; **39, Avenue Kheireddine Pacha – BP 33-- 1002 Tunis-Belvédère** , au **plus tard le 10 Juin 2015** (Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi).

- La date et le lieu de l'assemblée générale électorale pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans les bulletins du Conseil du Marché Financier , de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe ,

- Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration d'ARTES ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital social d'ARTES pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels, s'abstiendront de voter.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

\* Ce communiqué annule et remplace celui publié au BO N° 4848 du jeudi 07 Mai 2015.

- Suite -

**Annexe 1**

**FICHE DE CANDIDATURE**

Nom et Prénom/ Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

Expérience spécifique au poste d'administrateur :

**Signature**

**Annexe 2**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les petits actionnaires au sein du Conseil d'Administration de la société ARTES.

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

**Signature**

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

\* Ce communiqué annule et remplace celui publié au BO N° 4848 du jeudi 07 Mai 2015.

## AVIS DES SOCIETES\*

**COMMUNIQUE DE PRESSE****CARTHAGE CEMENT**

**Siège Social** : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'ambassade des Etats Unis d'Amérique

Lot HSC 1-4-3 –Les Berges du Lac 2-1053 Tunis

Les réalisations du secteur cimentier éditées par la chambre Nationale des Producteurs de Ciment font ressortir une amélioration de la position de Carthage Cement au **30 Avril 2015** comparée à **2014**.

En effet les ventes locales en ciment de Carthage Cement ont évolué de **44%** et ont atteint **349 823 Tonnes** au **30 Avril 2015** contre **242 031 Tonnes** au **30 Avril 2014** (**+107 792 Tonnes**) et ce en dépit de la régression des ventes du secteur cimentier **-6,69%** (**soit -177 500 Tonnes**), d'ailleurs seule Carthage Cement à augmenté ses ventes locales. La part du marché local de Carthage Cement est passée de **9,12%** en **2014** à **14,13%** en **2015**

L'évolution de Carthage Cement se confirme aussi par les ventes totales (local+export) au **30 Avril 2015**, en atteignant **420 923 Tonnes** contre **308 045 Tonnes** au **30 Avril 2014**, soit une évolution quantitative de **112 878 Tonnes** (**+36,64%**) contre une diminution du secteur de **-1,57%** (**-49 026Tonnes**).

**Ventes Locales**

Période	DESIGNATION		Cart. Cem	TOTAL SECTEUR
du 01/01 au 30/04/2015	Qté (tonne)		349 823	2 475 703
	Part de marché		14,13%	100%
du 01/01 au 30/04/2014	Qté (tonne)		242 031	2 653 203
	Part de marché		9,12%	100%
Evolution 2015/2014	Qté	tonne	107 792	-177 500
		(%)	44,54%	-6,69%
	Part de marché		5,01%	

- Suite -

**Ventes Totales (Locales & Export )**

Période	DESIGNATION	Cart. Cem	TOTAL SECTEUR
du 01/01 au 30/04/2015	Qté (tonne)	420 923	3 065 706
	Part de marché	13,73%	100%
du 01/01 au 30/04/2014	Qté (tonne)	308 045	3 114 732
	Part de marché	9,89%	100%
Evolution 2015/2014	Qté	tonne	112 878
		(%)	36,64%
	Part de marché	3,84%	

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2520

---

**AVIS DES SOCIETES\***
**PRESCRIPTION QUINQUENNALE****SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-**

Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

La Société Tunisienne de Banque, porte à la connaissance de ses actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2009, mis en paiement le 28 juin 2010 seront frappés par la prescription quinquennale à partir du 28 juin 2015.

2014 - AS - 2533

---

**AVIS DES SOCIETES\***
**PRESCRIPTION QUINQUENNALE****BANQUE NATIONALE AGRICOLE**

Siège Social : Rue Hédi Nouira - TUNIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont avisés que les dividendes relatifs à l'exercice 2009, mis en paiement le 7 Juin 2010, seront frappés par la prescription quinquennale à compter du 7 Juin 2015.

En conséquence, le coupon N° 64 y afférent, ne sera plus payable à partir de cette date.

2014 - AS - 2534

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société LAND'OR**

Siège social : Bir Jedid Khélidia Ben Arous

Suite à la publication faite par la société LAND'OR courant le mois de Janvier 2015 d'un communiqué annonçant des pourparlers et une signature de Term sheet avec un fonds d'investissement étranger pour une levée de fonds destinée à la consolidation et au développement de la société, et à la suite d'un ensemble de réunions et d'échanges avec le fonds en question, le management de la société informe la place financière que les pourparlers avec ce fonds n'ont pas abouti suite à des divergences entre les deux parties sur les termes et les conditions de l'éventuel partenariat.

En conséquence, la société LAND'OR est libérée de tout engagement de quelque nature que ce soit.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2014 - AS - 2512

---

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société Magasin Général**

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Le conseil d'administration de la Société Magasin Général (SMG) s'est réuni le 29 Avril 2015 pour arrêter les comptes individuels et consolidés de la société SMG et du groupe Magasin Général.

Il en ressort qu'au 31.12.2014 le résultat de SMG s'élève à DT : 7 097 687 contre DT : 4 801 768 au 31.12.2013 et que s'agissant du groupe le résultat ressort à DT : - 4 010 970 contre DT : - 4 579 639 au 31.12.2013, et ce après amortissement du Goodwill (écart d'acquisition) pour un montant de DT : 7 278 297 relatif à la différence entre le prix d'acquisition de BHM – Promogro en 2008 et ses fonds propres.

Le conseil d'administration a décidé :

- De souligner le retour à un bénéfice pérenne de la société Magasin Général en proposant à la prochaine assemblée générale ordinaire une distribution de 300 millimes par action,
- De convoquer une AGO le 01 juin 2015 à 10 h 30.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2014 - AS - 2511

**AVIS DES SOCIETES**

**Paiements de dividendes**

**Compagnie Internationale de Leasing**

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2015, a décidé que les dividendes relatifs à l'exercice 2014 seront mis en paiement à compter du **jeudi 28 mai 2015** à raison de **0,750 dinar** par action.

- Après des intermédiaires en bourse et teneurs de comptes dépositaires conformément à la lettre d'instruction n°16 de la STICODEVAM pour les titres qui y sont déposés.
- Au siège social de la Compagnie Internationale de Leasing pour les actionnaires non -déposants.

2014 - AS - 2535

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV TRESOR**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
**Siège social** : 70-72, avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2015, **SICAV TRESOR** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2014, un dividende de :

**3,984 dinars par action**

Ce dividende est payable à partir du **26 mai 2015** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

**OPTION**

IL est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV TRESOR** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2014 - AS - 2536

**AVIS DES SOCIETES**

**SICAV PROSPERITY**  
Société d'investissement à Capital Variable  
**Siège social** : 70-72, avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2015, **SICAV PROSPERITY** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2014, un dividende de :

**2,834 dinars par action**

Ce dividende est payable à partir du **26 mai 2015** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV PROSPERITY** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2014 - AS - 2537

**AVIS DES SOCIETES**

**SICAV OPPORTUNITY**  
Société d'investissement à Capital Variable  
**Siège social** : 70-72, avenue Habib Bourguiba – 1000 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2015, **SICAV OPPORTUNITY** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2014, un dividende de :

**1,545 dinar par action**

Ce dividende est payable à partir du **26 mai 2015** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV OPPORTUNITY** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2014 - AS - 2538

**AVIS DES SOCIETES**

**FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS**  
Fonds Commun de Placement  
**Adresse** : Boulevard principal - angle rue TURKANA et rue MALAWI  
1053- Les Berges du Lac - Tunis.

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le 7 mai 2015, la BIAT ASSET MANAGEMENT -Société de Gestion d'OPCVM- informe les porteurs de parts de **FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS**, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2014, un dividende de :

**3,275 dinars par part**

Ce dividende est payable à partir du **26 mai 2015** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

**OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2014 - AS - 2539

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**AMEN PREMIERE SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
**Siège Social** : Amen Bank, Avenue Med V- 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2015, **AMEN PREMIERE SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2014 et à compter du **mardi 26 mai 2015** un dividende de **3,811 dinars** par action.

Ce dividende est payable aux guichets **d'AMEN BANK**.

2014 - AS - 2540

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 30 mai 2015 à 10h, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2014;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2014;
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2014 ;
4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2014 et distribution de dividendes ;
6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2014 ;
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des Jetons de présence ;
9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 30 jours avant la date de la réunion.

2014 - AS - 2541

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**HANNIBAL LEASE**

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Les actionnaires de la société Hannibal Lease S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 27 Mai 2015 à 15h30 à L'institut Arabe des Chef d'entreprise –Les Berges du Lac -Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe relatifs à l'exercice 2014 ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers, individuels et consolidés, relatifs à l'exercice 2014 ;
- Approbation des Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2013 ;
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat 2014 ;
- Désignation des Administrateurs de Hannibal Lease dont les mandats sont arrivés à terme ;
- Désignation de deux Administrateurs indépendants;
- Election d'un nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les intérêts des actionnaires les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux;
- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires en 2015 et en 2016 dans la limite de Cent Vingt Millions de Dinars, et d'en fixer les conditions et modalités ;
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2015 ;
- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit interne et du Comité des Risques relatifs à l'exercice 2015 ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2017 ;
- Questions diverses.

2014 - AS - 2542

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »**  
Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Les actionnaires de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendront le vendredi 29 mai 2015 à respectivement 9h30 et 11h, à l'Institut Arabes des chefs d'Entreprise (IACE, la Maison de l'Entreprise), avenue principale, 2053 les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### Pour l'Assemblée Générale ordinaire :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2014 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatif à l'exercice 2014 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2014 de la S.N.M.V.T
4. Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
5. Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2014 du groupe
6. Affectation du résultat de l'exercice 2014
7. Quitus aux administrateurs
8. Nomination des administrateurs pour les trois prochains exercices
9. Autorisation pour l'achat par la société de ses propres actions
10. Pouvoirs en vue des formalités

#### Pour l'Assemblée Générale Extraordinaire:

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves et émission d'actions à titre gratuit.
2. Modification des statuts de la société.

2014 - AS - 2523

## AVIS DES SOCIETES

### استدعاء للجلسة العامة العادية

### **الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية**

**المقر الإجتماعي : 14 نهج بروجين مونبليزي 1073 تونس**

إن المساهمين في رأس مال الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية "كوتيناس" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الثلاثاء 09 جوان 2015 على الساعة الحادية عشر صباحا بمقرها الإجتماعي , 14 نهج بروجين مونبليزي 1073 تونس وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي:

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة لسنة 2014
2. تلاوة التقريرين العام و الخاص لمراقب الحسابات لسنة 2014
3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية لسنة 2014
4. المصادقة على الاتفاقيات المتعلقة بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية
5. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم لسنة 2014
6. تخصيص أرباح سنة 2014
7. تحديد منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة وأعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق
8. تعيين ثلاثة أعضاء في مجلس الإدارة
9. تعيين مراقب الحسابات لفترة 2015-2016-2017

2014 - AS - 2524

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Assurances BIAT**

Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mercredi 27 mai 2015 à 11h au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis, Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Mise à jour des statuts.**
- 2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.**

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société.

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**ATTIJARI LEASING**

Siège social :Rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac- Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 26 Mai 2015 à 10 heures au siège de Attijari Leasing, rue du lac d'Annecy, les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2014
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2014;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2014;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que la Loi N°2001 -65 relative aux établissements de crédits;
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2014;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2014;
7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2014;
8. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne et du comité des crédits et du comité risque pour l'exercice 2015;
9. Nomination d'administrateur,
10. Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2015, 2016 et 2017,
11. Emission d'emprunts obligataires et subordonnés;
12. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

**AVIS DES SOCIETES**

**Assemblée Générale Ordinaire**

**Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »**  
Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à 10H30 le Jeudi 04 Juin 2015, à l'Hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014.
- Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2014 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014.
- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2014.
- Affectation du résultat de l'exercice 2014.
- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2014.
- Approbation de la nomination du représentant des petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2015, 2016 & 2017.

**NB** : Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

---

2014 - AS - 2514

---

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »**  
Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 04 Juin 2015 à 12h00, à l'Hôtel SHERATON Belvédères - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Modifications des articles 27, 29, 30, 37 et 48 des Statuts.

---

2014 - AS - 2515

**AVIS DES SOCIETES**

**Assemblée Générale Ordinaire**

**Société Hexabyte**

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 09 juin 2015 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2014
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2014
- Quitus aux administrateurs,
- Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'agence principale de la société HEXABYTE sise au 04 rue Ibn Bassam – Menzeh 4- 1082 – Tunis

**Assemblée Générale Ordinaire**

**AVIS DES SOCIETES**

**Société Magasin Général**  
Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La société Magasin Général porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le lundi 01 juin 2015 à 10 heures 30 minutes à l'hôtel Sheraton** sis à l'avenue de la ligue Arabe 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2014.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014.
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2014.
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2014.
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2014.
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2014.
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2014
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2014.
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2014 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2014.
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2014.
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
13. Approbation de la conclusion d'emprunts.
14. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2014 - AS - 2508

**AVIS DES SOCIETES**

**Assemblée Générale Ordinaire**

**GIF FILTER SA**  
Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la société **LA GENERALE INDUSTRIELLE DE LA FILTRATION GIF FILTER SA** pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Mardi, le 26 MAI 2014 à 15h à Tunis, à La maison de l'entreprise Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Bvd. principal ,1053 Les berges du lac**, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration.
2. Lecture des rapports Spécial et Général du Commissaire aux Comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
4. Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
8. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2014
9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
10. Déclaration des postes occupées par les administrateurs au sein des autres sociétés.
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

2014 - AS - 2497

**AVIS DES SOCIETES**

**Assemblée Générale Ordinaire**

**BANQUE DE L'HABITAT**  
**Siège social : 18, av. Mohamed V- 1080 Tunis**

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le samedi 06 juin 2015 à 10 Heures 00, au siège de la banque 18, avenue Mohamed V- 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2014,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014,
- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014,
- Affectation du résultat,
- Quitus aux administrateurs,
- Nomination d'administrateurs,
- Renouvellement des mandats d'administrateurs,
- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres du comité permanent d'audit interne et celle du comité des risques.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

---

2014 - AS - 2486

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**  
 SIEGE SOCIAL: Z.I. BEN AROUS2013 - BEN AROUS

La Société l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le vendredi 29 Mai 2015 à 09 heures 30 mn à l'Institut Arabe des chefs d'entreprises IACE« Maison de l'Entreprise » – Les Berges du Lac – Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes pour le même exercice ;
3. Approbation, le cas échéant, des états financiers de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31/12/2014 et des opérations spéciales visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation, le cas échéant, des états financiers consolidés du groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2014 ;
5. Quitus à donner aux administrateurs ;
6. Affectation du résultat et distribution de dividendes ;
7. Fixation des jetons de présence ;
8. Questions diverses

Les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social dans le délai légal.

---

2014 - AS - 2498

**AVIS DES SOCIETES**

**Assemblée Générale Ordinaire**

**SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON**

**« SOTIPAPIER »**

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014 -Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON « SOTIPAPIER » sont convoqués pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2015 à 15 heures à l'hôtel RAMADA PLAZA Gammarth Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2014,
- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2014
- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2014,
- Affectation des résultats,
- Fixation des jetons de présence des administrateurs,
- Quitus aux membres du conseil d'administration,
- Nomination d'un administrateur,
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ou désignation d'un nouveau,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour formalités.

2014 - AS - 2487

**AVIS DES SOCIETES**

**Assemblée Générale Ordinaire**

**Tunisie Profilés Aluminium TPR**

Siège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Les Actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 11 Juin 2015 à 15H00 à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2014.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2014.
- 3- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 4- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2014.
- 5- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2014.
- 6- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2014.
- 7- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2014.
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2014.
- 9- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 10- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 11- Pouvoirs en vue de formalités.

2014 - AS - 2477

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE****MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »**

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse n°5 -2035, Z.I Charguia I- Tunis

La société MIP porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le lundi 01 juin 2015 à 10 heures à son usine - sis aux Zone Industrielle - Soliman -8020-Nabeul - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations sociales relatives à l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2014.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes individuels et consolidés sur l'exercice 2014 ainsi que le rapport spécial.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014.
4. Approbations des conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2014.
6. Quitus aux Administrateurs
7. Election des membres du conseil d'administration
8. Election d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires
9. Nomination d'un commissaire aux comptes
10. Questions diverses

2014 - AS - 2426

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ASSEMBLEE GENERALE****BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE –BIAT-**

Siège social : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 1<sup>er</sup> juin 2015 à 16h à l'hôtel The Residence, les côtes de Carthage– Gammarth.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014 ;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2014 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Distribution d'une partie de la prime d'émission ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014 et distribution de dividendes;
- Transfert de Réserves ;
- Renouvellement de mandat d'un Administrateur ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Franchissement de seuil.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 29 mai 2015, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

2014 - AS - 2467

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Projet de résolutions AGO****Assurances BIAT**

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 mai 2015.

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière au titre de l'exercice 2014 et des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, approuve : le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2014.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale ordinaire a décidé la réaffectation du montant des Réserves pour Risques Généraux de **trois cents trente mille dinars (330 000 TND)** devenus disponibles au poste de Réserves Extraordinaires.

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2014, qui s'élève à **3 946 538.933 Dinars** majoré du report à nouveau de **2 784 547.173 Dinars** soit au total **6 731 086.106 Dinars** comme suit :

<b>AFFECTATION DES BENEFICES DE 2014</b>	
Bénéfice Net 2014	<b>3 946 538.933</b>
Report exercice 2013 et antérieurs	<b>2 784 547.173</b>
<b>Total</b>	<b>6 731 086.106</b>
Réserves légales	36 779.060
1 <sup>er</sup> reliquat	<b>6 694 307.046</b>
Réserves Pour Réinvestissements Exonérés	1 500 000.000
2 <sup>ème</sup> reliquat	<b>5 194 307.046</b>
Réserves Extraordinaires	3 900 000.000
3 <sup>ème</sup> reliquat	<b>1 294 307.046</b>
Fonds social	300 000.000
4 <sup>ème</sup> reliquat	<b>994 307.046</b>
Dividendes à distribuer	-
5 <sup>ème</sup> reliquat	<b>994 307.046</b>
Report à nouveau 2014 et antérieurs	<b>994 307.046</b>

**Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....**

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2014, des jetons de présence d'un montant brut de **cinquante-deux mille cinq cents dinars (52 500 TND)** dont **sept mille cinq cents dinars (7 500 DT)** seront attribués aux membres du Comité Permanent d'Audit.

- Suite -

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat d'un administrateur arrive à échéance lors de la présente Assemblée, décide de .....

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat du **Co-Commissaire aux comptes** ....., arrive à échéance lors de la présente Assemblée, décide de .....

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate la démission de .....de son poste d'Administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme..... pour le poste d'Administrateur pour un mandat.....

..

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....

**NEUVIEME RESOLUTION :**

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à .....

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 mai 2015.

**PREMIERE RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société « MPBS » et du groupe « M.P.B.S », et les rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2014, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.*

***Cette résolution mise aux voix est adoptée à ... ..***

**DEUXIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :*

Résultat de l'exercice 2014	3 228 144,052
Résultats reportés antérieurs	896 201,829
<b>Sous total</b>	<b>4 124 345,881</b>
Réserve légale 5%	-206 217,294
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	896 201,829
Résultats reportés (soumis à RS en cas de distribution)	3 021 926,758

*En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.*

*L'assemblée générale ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :*

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	896 201,829
Prime d'émission	7 909 460,0000
<b>Total</b>	<b>8 805 661,829</b>

*Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de distribuer un dividende de 230 millimes par action correspondant à la somme globale de 1 414 500,000 Dinars, prélevée sur la prime d'émission.*

*Ainsi, l'assemblée générale ordinaire précise que les dividendes distribués de 1 414 500,000 Dinars sont de ce fait hors champ d'application de la retenue à la source de 5%.*

*La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du .....*

***Cette résolution mise aux voix est adoptée à ... ..***

- Suite -

TROISIEME RESOLUTION

*L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2014.*

***Cette résolution mise aux voix est adoptée à ... ..***

*Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.*

QUATRIEME RESOLUTION

*L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2014.*

***Cette résolution mise aux voix est adoptée à ... ..***

CINQUIEME RESOLUTION

*L'Assemblée Générale ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 8 000 Dinars Brut par administrateur au titre de l'exercice 2015.*

***Cette résolution mise aux voix est adoptée à ... ..***

SIXIEME RESOLUTION

*L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.*

***Cette résolution mise aux voix est adoptée à ... ..***

**AVIS DES SOCIETES**

**Projet de résolutions AGO**

**HANNIBAL LEASE**

**Siège social** : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 mai 2014.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014 de Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers individuels et les Etats Financiers consolidés, approuve lesdits Etats Financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2014 comme suit :

<b>Résultat Net 2014</b>	<b>3.125.350</b>
Report à nouveau 2013	<u>2.084.392</u>
<b>Total</b>	<b>5.209.742</b>
Réserves légales (5%)	(260.487)

- Suite -

<b>Solde à affecter</b>	<b>4.949.255</b>
Bénéfices à distribuer (*)	2.009.000
<b>Report à nouveau</b>	<b>2.940.255</b>

(\*) A prélever sur les résultats distribuables en franchise de retenues.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 0,350 DT par action.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, nomme pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice (2017) les Administrateurs dont les noms suivent :

- 1- .....
- 2- .....
- 3- .....
- 4- .....
- 5- .....
- 6- .....
- 7- .....
- 8- .....
- 9- .....

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

L'Assemblée Générale Ordinaire Décide de désigner ..... et .....en tant qu'Administrateurs Indépendants au sens de l'article 13 de la circulaire BCT 2011-06 pour un mandat de trois ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

- Suite -

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner, en remplacement de son prédécesseur, et après une séance de vote où les actionnaires majoritaires et anciens se sont abstenus de voter; .....en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par Hannibal Lease d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Million de Dinars (120.000.000 DT) sur 2015 et 2016 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2015 un montant net de 36.000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2015 à un montant global net de 10.000 Dinars par Comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet MS Louzir, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Mohamed LOUZIR en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2017.

- Suite -

Le Cabinet représentée à l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Mohamed LOUZIR, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

#### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

## AVIS DES SOCIETES

معلومات ما بعد الجلسة العامة

الشركة التونسية للسكر  
المقر الاجتماعي : شارع الطاهر الحداد - طريق طبرقة - باجة -

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية لسنة 2012 بتاريخ 28 افريل 2015 تنشر الشركة التونسية للسكر ما يلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية  
الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.  
قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

القرار الأول : إن الجلسة العامة العادية، تأخذ بعين الاعتبار التأخير الحاصل في الاستدعاء لهذه الجلسة العامة بسبب تحديد منحة التكرير مع الديوان التونسي للتجارة و تصادق عليه من غير مساس بمصالح المساهمين.

القرار الثاني : إن الجلسة العامة العادية بعد استماعها إلى تلاوة تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام لمراقب الحسابات، تصادق على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية 2012 وبالتالي تبرؤ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما دون قيد أو شرط على تصرفهم بالنسبة للسنة المحاسبية 2012.

القرار الثالث : بعد إطلاعها على التقرير الخاص لمراقب الحسابات تصادق الجلسة العامة على الاتفاقيات المذكورة بالتقرير المشار إليه.  
القرار الرابع : تقرر الجلسة العامة العادية تخصيص النتيجة المحاسبية لسنة 2012 كما يلي :

- الإستهلاكات المؤجلة	= 1 735 354,221 دينار سلمي
- النتائج المؤجلة	= 2 264 149,641 دينار سلمي
	دينارا سلمي 3 999 503,862

القرار الخامس : طبقا للفصل 20 من القانون الأساسي للشركة التونسية للسكر تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد نيابة خمسة أعضاء بمجلس الإدارة الآتي ذكرهم لمدة ثلاث سنوات :

- مختار النفزي : ممثل الدولة، رئيس مجلس الإدارة
  - عمارة مفتاح : ممثل الدولة (وزارة الصناعة و التكنولوجيا)
  - فاطمة الوسلاتي : ممثلة الدولة، (وزارة التجارة و الصناعات التقليدية)
  - دليلة بوزيد : ممثلة الدولة (وزارة الفلاحة)
  - رشيد بن يدر : ممثل الخواص
- تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية المدعوة للنظر في حسابات السنة المالية 2015

القرار السادس: تصادق الجلسة العامة العادية على توزيع مبلغ 300 دينار صافي كمكافأة حضور على كل جلسة مجلس إدارة خلال السنة المحاسبية 2012.

القرار السابع: تمنح كل النفوذ للممثل القانوني للشركة للقيام بكل الإيداعات والإشهار والإجراءات القانونية المستوجبة.

- Suite -

## الموازنة (المبلغ بالدينار)

<u>2011/12/31</u>	<u>2012/12/31</u>		<u>الأصول</u>
<u>المصداق عليه</u>			
			الأصول غير الجارية
			الأصول الثابتة
86 996	86 996		الأصول غير المادية
(86 996)	(86 996)		تطرح الإستهلاكات
-	-		
72 507 811	72 758 598		الأصول الثابتة المادية
(66 096 303)	(67 572 816)		تطرح الإستهلاكات
<b>6 411 508</b>	<b>5 185 782</b>		
430 680	430 680		مساهمات وديون مرتبطة بالمساهمات
(263 420)	(263 420)		تطرح المدخرات
<b>167 260</b>	<b>167 260</b>		
111 341	83 224		أصول مالية أخرى
(2 000)	(2 000)		تطرح المدخرات
<b>109 341</b>	<b>81 224</b>		
			الأصول غير الجارية الأخرى
<b>6 688 109</b>	<b>5 434 266</b>		مجموع الأصول غير الجارية
			<u>الأصول الجارية</u>
6 638 476	6 734 109		المخزونات
(2 219 331)	(2 322 416)		تطرح المدخرات
<b>4 419 145</b>	<b>4 411 693</b>		
4 232 071	8 517 245		الحرفاء والحسابات المتصلة بهم
(251 613)	(251 613)		تطرح المدخرات
<b>3 980 458</b>	<b>8 265 632</b>		
740 706	612 422		الأصول الجارية الأخرى
(70 220)	(70 468)		تطرح المدخرات
<b>670 486</b>	<b>541 954</b>		
2 171 797	6 984 669		السيولة وما يعادل السيولة
<b>11 241 887</b>	<b>20 203 948</b>		مجموع الأصول الجارية
<b>17 929 996</b>	<b>25 638 214</b>		مجموع الأصول

- Suite -

<u>2011/12/31</u>	<u>2012/12/31</u>		<u>الأموال الذاتية والخصوم</u>
<u>المصادق عليه</u>			
			<u>الأموال الذاتية</u>
3 400 000	3 400 000		الأموال الذاتية
1 101 080	947 677		الإحتياطيات
20 945 127	20 945 127		الأموال الذاتية الأخرى
(45 532 083)	(46 680 031)	(*)	النتائج المؤجلة بعد التعديلات المحاسبية
<b>(20 085 875)</b>	<b>(21 387 227)</b>		<b>مجموع الأموال الذاتية بعد تخصيص نتيجة السنة المحاسبية</b>
			<u>الخصوم</u>
			<u>الخصوم غير الجارية</u>
12 583 292	20 713 036		القروض
5 653	9 733		مدخرات
<b>12 588 945</b>	<b>20 722 769</b>		<b>مجموع الخصوم غير الجارية</b>
			<u>الخصوم الجارية</u>
9 977 745	8 377 466		المزودون والحسابات المتصلة بهم
2 809 550	3 386 333		الخصوم الجارية الأخرى
12 639 631	14 538 873		المساعدات البنكية وغيرها من الخصوم المالية
<b>625 426 92</b>	<b>26 302 672</b>		<b>مجموع الخصوم الجارية</b>
<b>38 015 871</b>	<b>47 025 441</b>		<b>مجموع الخصوم</b>
<b>17 929 996</b>	<b>25 638 214</b>		<b>مجموع الأموال الذاتية والخصوم</b>
			(*) تم إدخال تعديلات محاسبية على مداخيل و النتيجة المحاسبية لسنة 2011 نتيجة مراجعة منحة التكرير.

بلغت الأموال الذاتية للشركة التونسية للسكر في 31 ديسمبر 2012 ما قدره 21387227 دينار سلمي وذلك بعد تخصيص نتائج سنة 2012

العنوان	رأس المال	الاحتياطيات القانونية	الاحتياطيات العادية الأخرى	النتائج المؤجلة بعد التعديلات المحاسبية	النتائج الصافية	المجموع
الرصيد قبل توزيع النتائج	3 400 000	340 000	21 552 804	(42 680 527)	(3 999 504)	(21 387 227)
تخصيص النتائج				(3 999 504)	3 999 504	
الرصيد بعد توزيع النتائج	3 400 000	340 000	21 552 804	(46 680 031)		(21 387 227)

## AVIS DES SOCIETES

### معلومات ما بعد الجلسة العامة

الشركة التونسية للسكر  
المقر الاجتماعي : شارع الطاهر الحداد - طريق طبرقة - باجة -

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية لسنة 2013 بتاريخ 28 افريل 2015 تنشر الشركة التونسية للسكر ما يلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية  
الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.  
قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

### **صادقت الجلسة العامة العادية لسنة المحاسبية 2013 بالإجماع على القرارات التالية:**

**- القرار الأول :** إن الجلسة العامة العادية، تأخذ بعين الاعتبار التأخير الحاصل في الاستدعاء لهذه الجلسة العامة بسبب تحديد منحة التكرير مع الديوان التونسي للتجارة و تصادق عليه من غير مساس بمصالح المساهمين.

**- القرار الثاني :** إن الجلسة العامة العادية بعد استماعها إلى تلاوة تقرير مجلس الإدارة وتقرير مراقب الحسابات، تصادق على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المتعلقة بالسنة المحاسبية 2013 وبالتالي تبرؤ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراءا تاما دون قيد أو شرط على تصرفهم بالنسبة للسنة المحاسبية 2013.

**- القرار الثالث :** تقرر الجلسة العامة العادية تخصيص النتيجة المحاسبية لسنة 2013 كما يلي :

- الإستهلاكات المؤجلة	= 1 694 174,033 ديناراً سلبياً
- النتائج المؤجلة	= 2 729 472,020 ديناراً سلبياً
<b>4 423 646,053 ديناراً سلبياً</b>	

**- القرار الرابع :** طبقاً للفصل 19 من القانون الأساسي للشركة التونسية للسكر تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين السيدة زهرة الشهيدي ممثلة الدولة (وزارة الصناعة و الطاقة و المناجم) خلفاً للسيد عمارة مفتاح لمدة تنتهي بانتهاء ما تبقى من مدته النيابية، و السيدة حليلة العوشاري ممثلة الدولة (وزارة الفلاحة) خلفاً للسيدة دليلة بوزيد لمدة تنتهي بانتهاء ما تبقى من مدتها النيابية.

**- القرار الخامس :** طبقاً للفصل 20 من القانون الأساسي للشركة التونسية للسكر تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد نيابة عضوين بمجلس الإدارة الآتي ذكرهم لمدة ثلاث سنوات تنتهي بانعقاد الجلسة العامة العادية المدعوة للنظر في حسابات السنة المالية 2016 :

- رضا الخلفاوي : ممثل الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي  
- أمال ناجي : ممثلة الشركة التونسية للبنك

**- القرار السادس :** تصادق الجلسة العامة العادية على توزيع مبلغ 300 دينار صافي كمكافأة حضور على كل جلسة مجلس إدارة خلال السنة المحاسبية 2013.

**- القرار السابع :** تطبيقاً لأحكام الأمر عدد 529 لسنة 1987 المتعلق بضبط طرق و شروط المراجعة السنوية لحسابات المؤسسات العمومية ذات الصيغة الصناعية و التجارية و للفصل 13 من القانون عدد 9 لسنة 1989 المتعلق بالمساهمات و المنشآت العمومية و للقانون عدد 16 لسنة 2009 مؤرخ في 16 مارس 2009 المتعلق بتنقيح و إتمام بعض أحكام مجلة الشركات التجارية عينت الجلسة العامة العادية مكتب **ICCA** لصاحبه أنيس السماوي مراقب حسابات للشركة التونسية للسكر للسنوات 2014-2015 و 2016 مع دعوة مجلس الإدارة للقيام بالإجراءات اللازمة لاختيار مراقب حسابات ثان و عرضه على أنظار الجلسة العامة العادية القادمة.

**- القرار الثامن :** تمنح كل النفوذ للممثل القانوني للشركة للقيام بكل الإيداعات والإشهار والإجراءات القانونية المستوجبة.

- Suite -

<u>الموازنة</u>		
<u>المبالغ بالدينار</u>		
<u>2012/12/31</u>	<u>2013/12/31</u>	<u>الأصول</u>
		الأصول غير الجارية
		الأصول الثابتة
86 996	95 723	الأصول غير المادية
(86 996)	(95 723)	تطرح الإستهلاكات
-	-	
72 758 598	73 318 699	الأصول الثابتة المادية
(67 572 816)	(69 125 393)	تطرح الإستهلاكات
<b>5 185 782</b>	<b>4 193 306</b>	
430 680	430 680	مساهمات وديون مرتبطة بالمساهمات
(263 420)	(286 510)	تطرح المدخرات
<b>167 260</b>	<b>144 170</b>	
83 224	57 755	أصول مالية أخرى
(2 000)	(2 000)	تطرح المدخرات
<b>81 224</b>	<b>55 755</b>	
-	-	الأصول غير الجارية الأخرى
<b>5 434 266</b>	<b>4 393 231</b>	مجموع الأصول غير الجارية
		<u>الأصول الجارية</u>
6 734 109	6 340 302	المخزونات
(2 322 416)	(2 322 416)	تطرح المدخرات
<b>4 411 693</b>	<b>4 017 886</b>	
8 517 245	12 542 017	الحرفاء والحسابات المتصلة بهم
(251 613)	(251 613)	تطرح المدخرات
<b>8 265 632</b>	<b>12 290 404</b>	
612 422	1 419 246	الأصول الجارية الأخرى
(70 468)	(71 285)	تطرح المدخرات
<b>541 954</b>	<b>1 347 961</b>	
6 984 669	645 888	السيولة وما يعادل السيولة
<b>20 203 948</b>	<b>18 302 139</b>	مجموع الأصول الجارية
<b>25 638 214</b>	<b>22 695 370</b>	مجموع الأصول

- Suite -

<u>الموازنة</u>			
<u>المبالغ بالدينار</u>			
<u>2012/12/31</u>	<u>2013/12/31</u>		<u>الأموال الذاتية والخصوم</u>
			<u>الأموال الذاتية</u>
3 400 000	3 400 000		الأموال الذاتية
947 677	790 824		الإحتياطيات
20 945 127	20 952 975		الأموال الذاتية الأخرى
(46 680 031)	(51 103 677)		النتائج المؤجلة
<b>(21 387 227)</b>	<b>(25 959 877)</b>		<b>مجموع الأموال الذاتية بعد تخصيص نتيجة السنة المحاسبية</b>
			<u>الخصوم</u>
			<u>الخصوم غير الجارية</u>
20 713 036	21 377 393		القروض
9 733	26 317		مدخرات
<b>20 722 769</b>	<b>21 403 710</b>		<b>مجموع الخصوم غير الجارية</b>
			<u>الخصوم الجارية</u>
8 377 466	11 111 282		المزودون والحسابات المتصلة بهم
3 386 333	3 920 693		الخصوم الجارية الأخرى
14 538 873	12 219 562		المساعدات البنكية وغيرها من الخصوم المالية
<b>26 302 672</b>	<b>27 251 537</b>		<b>مجموع الخصوم الجارية</b>
			<b>مجموع الخصوم</b>
<b>47 025 441</b>	<b>48 655 247</b>		
<b>25 638 214</b>	<b>22 695 370</b>		<b>مجموع الأموال الذاتية والخصوم</b>

## تطور الأموال الذاتية بعد تخصيص النتائج

بلغت الأموال الذاتية للشركة التونسية للسكر في 31 ديسمبر 2013 ما قدره 25959877 دينار سلمي وذلك بعد تخصيص نتائج سنة 2013

العنوان	رأس المال	الاحتياطيات القانونية	الاحتياطيات العادية الأخرى	النتائج المؤجلة	النتائج الصافية	المجموع
الرصيد قبل توزيع النتائج	3 400 000	340 000	21 403 799	(46 680 031)	(4 423 646)	(25 959 877)
تخصيص النتائج				(4 423 646)	4 423 646	
الرصيد بعد توزيع النتائج	3 400 000	340 000	21 403 799	(51 103 677)		(25 959 877)

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Informations Post AGO**

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-**  
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 mai 2015, la Compagnie Internationale de Leasing -CIL- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

**I- Résolutions adoptées :****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui sont présentés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui sont présentés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2014.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement pour un montant de 2.279.060 Dinars, devenues libres au cours de cette année.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**SIXIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit:

▶ Résultat net 2014	:	8.128.100
▶ Report à nouveau 2013	:	3.456.294
▶ Réserves de réinvestissement (résolution préalable)	:	2.279.060
<b>Total</b>	:	<b>13.863.454</b>
▶ Dotation au fonds social	:	- 300.000
▶ Réserves pour Réinvestissements exonérés	:	- 4.290.000
<b>Solde à affecter</b>	:	<b>9.273.454</b>
▶ Dividendes à distribuer <sup>(*)</sup>	:	3.750.000
▶ Report à nouveau (résultant des exercices antérieurs)	:	1.857.391
▶ Report à nouveau (relatif à l'exercice 2014)	:	3.666.063

(\*) : A prélever sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 0,750 DT par action.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes le 28/05/2015.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

- Suite -

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des trois Comités créés conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 du 20 mai 2011 à 15.000 DT par Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence, englobant les rémunérations des Comités, à 108.000 Dinars à répartir entre les administrateurs par décision du Conseil d'Administration.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes : la société « DELTA CONSULT » représentée par Mr Walid BEN SALAH, de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2017, et ce pour la vérification et la certification des états financiers de la société ainsi que les états financiers consolidés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O statuant sur l'exercice 2015, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :**

	31 Décembre		Variation	
	2014	2013	MONTANT	%
<b>ACTIFS</b>				
Caisses et avoirs auprès des banques	11 237 747	7 843 552	3 394 195	43,27%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	351 176 224	327 545 139	23 631 085	7,21%
Portefeuille-titres commercial	500 000	500 000	0	0,00%
Portefeuille d'investissement	20 450 650	19 505 239	945 411	4,85%
Valeurs Immobilisées	2 657 728	2 910 837	-253 109	-8,70%
Autres actifs	4 523 019	5 206 532	-683 513	-13,13%
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>390 545 368</b>	<b>363 511 299</b>	<b>27 034 069</b>	<b>7,44%</b>

	31 Décembre		Variation	
	2014	2013	MONTANT	%
<b>PASSIFS</b>				
Dettes envers la clientèle	3 006 220	3 068 741	-62 521	-2,04%
Emprunts et dettes rattachées	313 284 464	295 605 894	17 678 570	5,98%
Fournisseurs et comptes rattachés	11 260 118	6 195 548	5 064 570	81,75%
Autres passifs	8 403 769	8 000 121	403 648	5,05%
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>335 954 571</b>	<b>312 870 304</b>	<b>23 084 267</b>	<b>7,38%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social	25 000 000	25 000 000	0	0,00%
Réserves	26 908 986	24 679 426	2 229 560	9,03%
Résultats reportés	5 523 454	3 328 332	2 195 122	65,95%
Actions propres	(284 1643)	(2366 762)	(474 881)	20,06%
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>54 590 797</b>	<b>50 640 996</b>	<b>3 949 801</b>	<b>7,80%</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>	<b>390 545 368</b>	<b>363 511 299</b>	<b>27 034 069</b>	<b>7,44%</b>

- Suite -**III - L'état d'évolution des capitaux propres****EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Actions propres	Total
<u>CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>	25 000 000	2 500 000	20 441 840	1 656 206	3 456 294	8 128 100	(2 841 643)	58 340 797
Reclassement des réserves décidées par l'A.G.O du 15 Mai 2015			(2 279 060)		2 279 060			-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 Mai 2015			4 290 000	300 000	3 538 100	(8 128 100)		-
Dividendes					(3 750 000)			(3 750 000)
<u>CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</u>	25 000 000	2 500 000	22 452 780	1 956 206	5 523 454	0	(2 841 643)	54 590 797

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**INFORMATIONS POST AGO****ONE TECH HOLDING**

Siège social : Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble les Arcades  
Tour A- Les Berges du Lac Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 mai 2015, la Société ONE TECH HOLDING publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent 46.871.585 actions composant le capital social de la Société soit (87,447 %) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2014, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2014	16 107 280,991
Résultats reportés antérieurs	255 114,550
<b>Sous total</b>	<b>16 362 395,541</b>
Réserve légale 5%	818 119,777
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés (dividendes imposables)	15 289 161,214

- Suite -

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Prime d'émission	131 230 837,667
<b>Total</b>	<b>131 485 952,217</b>

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de distribuer un dividende de 225 millimes par action correspondant à la somme globale de 12 060 000,000 Dinars, prélevée sur la prime d'émission.

Ainsi, l'assemblée générale ordinaire précise que les dividendes distribués de 12 060 000,000 Dinars sont de ce fait hors champ d'application de la retenue à la source de 5%.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du 16 juin 2015.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.*

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2014.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.*

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2014.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.*

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 20.000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2014.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.*

- Suite -

### **SEPTIEME RESOLUTION**

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires de la Société que le fonds MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND III PCC a franchi le seuil de participation dans le capital de la Société, en date du 09 Juin 2014, et qu'il détient plus de 5% de droit de vote dans le capital social de la Société.

Suite à la proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le fonds MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND III PCC en qualité d'administrateur, et ce pour la durée restante du mandat du Conseil d'Administration actuel qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Le fonds MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND III PCC déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, en remercie l'Assemblée et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.*

### **HUITIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, réuni en date du 27/08/2014, l'assemblée générale ordinaire décide d'accorder à chaque membre du comité permanent d'audit une rémunération annuelle brute égale à 10.000 dinars.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.*

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.*

- Suite -

**1. Le bilan après affectation du résultat :**

<b>ACTIFS</b>	<b>An 31/12/2014</b>	<b>An 31/12/2013</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>An 31/12/2014</b>	<b>An 31/12/2013</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>					
<i>Actifs immobilisés</i>					
Immobilisations incorporelles	44 923	14 700	Capital social	53 600 000	53 600 000
Moins : amortissement	-17 255	-3 573	Réserves légales	1 423 908	605 848
<i>S/Total</i>	<i>27 668</i>	<i>11 127</i>	Prime d'émission	119 170 838	131 231 022
Immobilisations corporelles	1 089 385	116 200	Résultats reportés	15 544 275	255 114
Moins : amortissement	-116 799	-30 987	<b>Total des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice</b>	<b>189 739 081</b>	<b>185 691 984</b>
<i>S/Total</i>	<i>972 586</i>	<i>85 213</i>			
Immobilisations financières	192 069 332	188 497 106	<b>PASSIFS</b>		
Moins : Provisions	0	0	<i>Passifs non courants</i>		
<i>S/Total</i>	<i>192 069 332</i>	<i>188 497 106</i>	Emprunts	4 301 978	6 894 861
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>193 069 586</b>	<b>188 593 446</b>	Provision pour risques et charges	275 000	125 000
Autres actifs non courants	520 715	1 071 362	<b>Total des passifs non courants</b>	<b>4 576 978</b>	<b>7 019 861</b>
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>193 590 301</b>	<b>189 664 808</b>			
<b>ACTIFS COURANTS</b>			<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Stocks	0	0	Fournisseurs et comptes rattachés	207 954	201 546
Moins : Provisions	0	0	Autres passifs courants	406 877	310 802
<i>S/Total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	Autres passifs financiers	14 806 884	13 764 155
Clients et comptes rattachés	712 934	444 268	Concours bancaires	0	0
Moins : Provisions	0	0	<b>Total des passifs courants</b>	<b>15 421 715</b>	<b>14 276 503</b>
<i>S/Total</i>	<i>712 934</i>	<i>444 268</i>	<b>Total des passifs</b>	<b>19 998 693</b>	<b>21 296 364</b>
Autres actifs courants	1 270 244	554 171			
Moins : Provisions	0	0	<b>Total capitaux propres et passifs</b>	<b>209 737 774</b>	<b>206 988 348</b>
<i>S/Total</i>	<i>1 270 244</i>	<i>554 171</i>			
Placements et autres actifs financiers	13 830 307	16 227 837			
Liquidités et équivalents de liquidités	333 988	97 294			
<b>Total des actifs courants</b>	<b>16 147 473</b>	<b>17 323 540</b>			
<b>Total des actifs</b>	<b>209 737 774</b>	<b>206 988 348</b>			

- Suite -

**2 - L'état d'évolution des capitaux propres :**

DESIGNATION	Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légalés	Résultat reportés	Résultat de la période	Total
<b>Situation des capitaux propres au 31 décembre 2013</b>	53 600 000	131 231 022	0	-146 068	12 263 030	196 947 984
Affectation du résultat 2013			605 848	11 657 182	-12 263 030	0
<i>Dividendes</i>				-11 256 000		-11 256 000
Perte sur actions propres		-184				-184
Résultat de la période (Exercice 2013)					16 107 281	16 107 281
<b>Situation des capitaux propres au 31 décembre 2014</b>	53 600 000	131 230 838	605 848	255 114	16 107 281	201 799 081
Affectation du résultat bénéficiaire 2014 (AGO du 20 Mai 2015)			818 120	15 289 161	-16 107 281	0
<i>Dividendes</i>		-12 060 000				-12 060 000
<b>Situation des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2014</b>	53 600 000	119 170 838	1 423 968	15 544 275	0	189 739 081

**AVIS DES SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SICAV TRESOR**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 20 mai 2015**

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2014.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes, établis conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions signalées dans ledit rapport.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31.12.2014.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2014, comme suit :

	<b>En dinars</b>
<b>Résultat d'exploitation - Exercice 2014</b>	25.410.922,412
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>	- 2.038.254,545
<b>Report à nouveau - Exercice 2013</b>	4.415,658
<b>Sommes distribuables - Exercice 2014</b>	23.377.083,525
<b>Dividendes</b>	23.374.331,184
<b>Report à nouveau - Exercice 2014</b>	2.752,341

- Suite -

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2014 à **3,984 dinars** par action et d'affecter le reliquat, soit 2.752,341 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL, à compter du **26 Mai 2015**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV TRESOR.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2014, à 4.800 dinars net.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

#### **SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017, le mandat des Administrateurs de la société suivants :

Monsieur Mohamed Habib CHEBBI

Monsieur Mohamed Walid DACHRAOUI

Monsieur Moez JABEUR

Madame Inès CHERIF LENGIZ

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

#### **SEPTIEME RESOLUTION :**

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès - verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**AVIS DES SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SICAV OPPORTUNITY**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 20 mai 2015**

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2014.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes, établis conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions signalées dans ledit rapport.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31.12.2014.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2014, comme suit :

	En dinars
<b>Résultat d'exploitation - Exercice 2014</b>	12.640,904
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>	2.974,210
<b>Report à nouveau - Exercice 2013</b>	9,589
<b>Sommes distribuables - Exercice 2014</b>	15.624,703
<b>Dividendes</b>	15.616,860
<b>Report à nouveau - Exercice 2014</b>	7,843

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2014 à **1,545 dinar** par action et d'affecter le reliquat, soit 7,843 dinars au compte report à nouveau.

- Suite -

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL, à compter du **26 Mai 2015**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV OPPORTUNITY.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2014, à 4.800 dinars net.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité .***

#### **SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Monsieur Chokri DAGDOUG en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Mohamed Habib CHEBBI ; telle qu'elle a été décidée par le Conseil d'Administration du 14 Avril 2015 et ce, pour la durée restante du mandat du Conseil.

Le Conseil d'Administration sera, ainsi, composé des membres suivants :

Monsieur Chokri DAGDOUG

Monsieur Mohamed Walid DACHRAOUI

Monsieur Moez JABEUR

Madame Ines CHERIF LENGILIZ

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès - verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****SICAV PROSPERITY**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 20 mai 2015****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2014.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes, établis conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions signalées dans ledit rapport.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31.12.2014.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2014, comme suit :

	En dinars
<b>Résultat d'exploitation - Exercice 2014</b>	30.144,749
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>	2.458,731
<b>Report à nouveau - Exercice 2013</b>	10,194
<b>Sommes distribuables - Exercice 2014</b>	32.613,674
<b>Dividendes</b>	32.602,336
<b>Report à nouveau - Exercice 2014</b>	11,338

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2014 à **2,834 dinars** par action et d'affecter le reliquat, soit 11,338 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL, à compter du **26 Mai 2015**.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV PROSPERITY.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2014, à 4.800 Dinars net.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

**SIXIEME RESOLUTION**

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès - verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 20 mai 2015****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2014.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes, établis conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions signalées dans ledit rapport.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31.12.2014.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION**

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2014, comme suit :

	<b>En dinars</b>
<b>Résultat d'exploitation - Exercice 2014</b>	1.264.876,307
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>	-714.808,970
<b>Report à nouveau - Exercice 2013</b>	40,769
<b>Sommes distribuables - Exercice 2014</b>	550.108,106
<b>Sommes capitalisées – Exercice 2014</b>	550.108,106

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

- Suite -

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2014, à 4.800 dinars net.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Monsieur Moez JABEUR en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de la BIAT ASSET MANAGEMENT ; telle qu'elle a été décidée par le Conseil d'Administration du 14 Avril 2015 et ce, pour la durée restante du mandat du Conseil.

Le Conseil d'Administration sera, ainsi, composé des membres suivants :

Monsieur Mohamed Habib CHEBBI

Monsieur Mohamed Walid DACHRAOUI

Monsieur Moez JABEUR

Madame Ines CHERIF LENGILIZ

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

**Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité .**

**AVIS DES SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**SICAV SECURITY**

Société d'investissement à capital variable  
Siège social : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2015**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2014, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion et prend acte des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes. Elle approuve également les états financiers de l'exercice 2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **0,454 D**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **25 mai 2015**.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal ainsi que de toute expédition, copie ou extrait d'acte ou pièces y relatifs, tous pouvoirs à l'effet de remplir les formalités légales de publicité.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**AVIS DES SOCIETES**

**CAP OBLIG SICAV**

Société d'investissement à capital variable

**Siège social** : 25, rue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2015**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2014, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion et prend acte des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes. Elle approuve également les états financiers de l'exercice 2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **3,866 D**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **25 mai 2015**.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal ainsi que de toute expédition, copie ou extrait d'acte ou pièces y relatifs, tous pouvoirs à l'effet de remplir les formalités légales de publicité.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

*L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.*

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB Subordonné 2015 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le 07/05/2014, a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 300 000 000 DT, en une ou plusieurs émissions et a délégué, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 12/03/2015 a approuvé l'émission du premier emprunt « UIB Subordonné 2015 » dont le montant est de 50 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a donné à son tour pouvoir au Directeur Général de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB Subordonné 2015 ».

A cet effet, le Directeur Général a fixé, en date du 22/04/2015, les modalités et les conditions de l'emprunt comme suit :

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| a. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation subordonnée ;  |
| b. Nombre                  | : 500 000 obligations subordonnées réparties en deux catégories :<br>Catégorie A et Catégorie B  |
| c. Forme d'Obligation      | : Les obligations subordonnées sont toutes nominatives ;   |
| d. Prix d'émission         | : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à souscription ;   |
| e. Taux d'intérêt          | : Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% brut par an au choix c<br>souscripteur ;<br>: Catégorie B : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an au choix c<br>souscripteur ;   |
| f. Durée                   | : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont deux années de franchis<br>pour la catégorie B ;  |
| g. Amortissement           | : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquièr<br>de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.<br><br>Cet amortissement commence à la 1 <sup>ère</sup> année pour la catégorie A et<br>la 3 <sup>ème</sup> année pour la catégorie B. |

- Suite -

**Dénomination de l'emprunt :** « UIB Subordonné 2015 ».

**Montant :** 50.000.000 dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « UIB Subordonné 2015 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Formes des titres :** Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,40 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de franchise :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8075 %; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075 % pour la catégorie A et de 6,9575 % pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et de 2,10% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40 % l'an pour la catégorie A et 7,50 % l'an pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

- Suite -

**Durée totale :** Les obligations subordonnées du présent emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront émises selon deux catégories :

Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;

Une catégorie B : sur une durée de **7 ans dont deux années de franchise**.

**Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **18/05/2015** et clôturées au plus tard le **18/06/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/06/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération .

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/06/2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/06/2015**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1<sup>ère</sup> année pour la catégorie A et à la 3<sup>ème</sup> année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/06/2020** pour la catégorie A et le **18/06/2022** pour la catégorie B.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **18/06/2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **18/06/2016** pour la catégorie A et le **18/06/2018** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **18/05/2015** auprès de MAC SA intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2<sup>ème</sup> étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

**Tenue des comptes en valeurs mobilières :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnés de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back Office Bourse de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Cotation en Bourse :** L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées :** L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005 <sup>(\*)</sup>.

---

(\*) Les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB subordonné 2015 » diffèrent de celles annoncées au niveau du Business Plan 2014-2018 tel que figurant au niveau du Document de Référence « Union Internationale de Banques 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005.

La banque s'engage à actualiser ledit Business Plan et ce, afin de tenir compte des modalités et conditions définitives de l'emprunt obligataire subordonné sus-visé.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Co de des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

**Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 15-0904 en date du 30 avril 2015, du document de référence « Union Internationale Banques 2014 » enregistré par le CMF en date du 02 septembre 2014 sous le N° 14-005 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Union Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2<sup>ème</sup> étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF ([www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)) et de l'Union Internationale de Banques ([www.uib.com.tn](http://www.uib.com.tn)).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 25 MAI 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,948%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,972%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,983%	999,777
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,995%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,018%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,042%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,071%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,088%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,108%	1 000,864
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,112%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,135%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,384%	930,017
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,469%	996,478
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,757%	1 019,180
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,014%		982,640
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,113%	981,342
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,135%	809,566
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,169%	977,688
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,293%	968,093
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,383%	960,307
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,417%		969,800
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,471%	1 023,346
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,482%	950,111
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,550%		963,602

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	155,097	155,139		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,707	13,711		
3	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,775	100,780		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
4	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,412	1,413		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
5	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,927	37,936		
6	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,524	51,538		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
7	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	163,170	163,077		
8	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	586,101	586,227		
9	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	120,431	120,570		
10	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	130,451	130,524		
11	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	125,665	125,887		
12	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	114,965	114,942		
13	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	103,279	103,642		
14	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	138,124	138,589		
15	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	93,430	93,694		
16	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	101,769	101,735		
17	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	115,008	115,149		
18	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	115,422	115,633		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
19	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 481,302	1 480,985		
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 449,860	2 439,603		
21	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	114,186	114,207		
22	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	110,619	109,374		
23	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	136,137	135,902		
24	FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation	En liquidation		
25	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	137,627	136,376		
26	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,493	16,314		
27	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 267,171	5 235,252		
28	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 103,829	5 092,592		
29	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,412	2,402		
30	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,099	2,092		
31	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,117	1,114		
32	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,008	1,009		
33	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,009	1,015		
34	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,016	1,021		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
35	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	105,914	105,949
36	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	105,437	105,465
37	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,391	103,422
38	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	100,027	100,036
39	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	101,395	101,430
40	SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	104,864	104,949
41	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	106,084	106,124
42	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	104,458	104,488
43	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	104,411	104,451
44	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,572	106,603
45	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	103,489	103,514
46	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	105,754	101,920
47	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	104,979	105,010
48	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	108,227	108,260
49	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	103,038	103,070
50	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,700	104,726
51	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,337	100,367
52	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	106,298	106,330
53	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	104,426	104,457
54	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	105,266	105,296
55	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	106,325	106,351
56	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	104,365	100,178
57	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	101,014	101,045
58	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	106,339	106,367
59	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	100,232	100,263

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
60	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,318	10,322
61	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	104,419	104,453
62	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	101,269	101,303
63	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,709	100,741
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
64	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	103,105	103,189
SICAV MIXTES								
65	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	63,322	63,270
66	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	148,100	148,260
67	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 509,758	1 509,949
68	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	115,135	115,201
69	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	113,622	113,656
70	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	90,658	90,865
71	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	17,713	17,283
72	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	278,874	278,615
73	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,829	31,837
74	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 413,910	2 412,231
75	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	73,012	73,026
76	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	55,298	55,312
77	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	96,354	96,313
78	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	102,934	102,879
79	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	90,014	89,864
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
80	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,162	11,160
81	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,351	12,358
82	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	15,882	15,878
83	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	14,919	14,930
84	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	13,564	13,240
85	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,785	11,705
86	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,718	10,500
87	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,799	10,483
88	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	134,388	134,494
89	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	128,904	129,199
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,299	10,279
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	101,344	101,713
92	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,602	20,614
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	78,277	78,552
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	81,293	81,694
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	97,965	97,995
96	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	86,555	86,633
97	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	97,253	97,287
98	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	106,263	106,287
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,599	8,607
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,558	6,553
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	97,956	97,872
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	106,012	105,777
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	100,174	100,215
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	144,538	145,208
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	10,145	9,961
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	119,989	119,002
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	120,524	120,096
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	106,353	105,949
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	105,598	105,013
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	190,478	186,082
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	173,941	170,226
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	152,229	146,723
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 362,154	13 321,134
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	19,607	19,660
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	139,961	138,695
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	106,413	104,977
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	119,367	119,014
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 683,768	8 641,686
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,017	9,006
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,754	99,052
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	103,882	103,875
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	9,137	9,092
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	99,649	99,050

\* En liquidation pour expiration de la durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel

## AVIS DU CMF

### Offre Publique de Retrait -OPR-

#### **Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-**

Par décision n° 18 du 28 avril 2015, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des initiateurs de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF- et des intermédiaires en bourse que Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane et Mrs Med Ali Tabbane, Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 99,38% du capital de la société SOFI SICAF, lancent une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

#### **I - INFORMATIONS GENERALES :**

##### **1. Présentation de la société :**

- **Année de constitution** : 1989
- **Objet social** : La gestion, au moyen de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- **Capital social** : 10 000 000 dinars, réparti en 1 000 000 actions ordinaires de nominal 10 dinars chacune.

##### **2. Structure du capital de la société SOFI SICAF au 31 mars 2015 :**

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Initiateurs</b>	<b>993 816</b>	<b>99,38%</b>	<b>993 816</b>	<b>99,38%</b>
Saida Zaouche Ep. Tabbane	315 414	31,54%	315 414	31,54%
Med Hedi Tabbane	205 335	20,53%	205 335	20,53%
Med Ali Tabbane	203 615	20,36%	203 615	20,36%
Mahmoud Tabbane	203 752	20,38%	203 752	20,38%
El Fath Services	65 700	6,57%	65 700	6,57%
<b>Autres actionnaires</b>	<b>6 184</b>	<b>0,62%</b>	<b>6 184</b>	<b>0,62%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100,00%</b>

##### **3. Composition actuelle du conseil d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Mandat	Représentant permanent
Med Ali Tabbane**	Président ***	2014-2016	-
Saida Zaouche Ep. Tabbane*	Administrateur	2013-2015	-
Société Maxula Distribution**	Administrateur	2014-2016	Med Hedi Tabbane

\* Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 10/10/2013.

\*\* Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 06/11/2014.

\*\*\* Nomination en sa qualité de Président Directeur Général par le Conseil d'administration du 06/11/2014.

#### 4. Transactions récentes :

Les transactions réalisées sur les actions SOFI SICAF depuis le 1er janvier 2013 s'établissent comme suit:

Séance	Cours	Quantité	Capitaux
31/05/13	10	46 500	465 000
23/05/14	10	100	1 000

#### 5. Renseignements financiers :

##### a- Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2013

Les états financiers de la société SOFI SICAF arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 06 novembre 2014 sont présentés ci-après. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Sami Menjour.

##### Etats financiers individuels arrêtés au 31-12-2013

### *BILAN*

*Exercice clos au 31/12/2013*

*(exprimé en dinars tunisiens)*

#### *ACTIFS*

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations corporelles	1	13 818	3 818
Moins: amortissements		-4 273	-1 641
Immobilisations financières	2	6 488 489	7 213 441
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>6 498 034</u>	<u>7 215 618</u>
<i>Total des actifs non courants</i>		<u>6 498 034</u>	<u>7 215 618</u>
<i>ACTIFS COURANTS</i>			
Autres actifs courants	3	1 751 690	1 005 930
Placements et autres actifs financiers	4	0	20 895
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709	33 199
<i>Total des actifs courants</i>		<u>1 752 399</u>	<u>1 060 024</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

**BILAN**  
*Exercice clos au 31/12/2013*  
*(exprimé en dinars tunisiens)*

***CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS***

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		87 722	87 722
Autres capitaux propres		2 098 660	2 098 660
Résultats reportés		-4 021 838	-3 993 376
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>8 164 544</u>	<u>8 193 006</u>
Résultat de l'exercice		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>	6	<u>8 127 966</u>	<u>8 164 544</u>
<i>Passifs</i>			
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés		362	2
Autres passifs courants	7	71 995	61 096
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110	50 000
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos au 31/12/2013**  
*(exprimé en dinars tunisiens)*

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b><i>Produits d'exploitation</i></b>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<b><i>Total des produits d'exploitation</i></b>		<b><u>60 716</u></b>	<b><u>39 302</u></b>
<b><i>Charges d'exploitation</i></b>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<b><i>Total des charges d'exploitation</i></b>		<b><u>86 368</u></b>	<b><u>75 843</u></b>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b><u>-25 652</u></b>	<b><u>-36 541</u></b>
Charges financières	15	-720	-1 050
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<b><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></b>		<b><u>-36 078</u></b>	<b><u>-28 112</u></b>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<b><i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i></b>		<b><u>-36 578</u></b>	<b><u>-28 462</u></b>
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b><u>-36 578</u></b>	<b><u>-28 462</u></b>
<b><i>Résultats après modifications comptables</i></b>		<b><u>-36 578</u></b>	<b><u>-28 462</u></b>

(\*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net:		-36 578	-28 462
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		2 982	397
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716	-44 147
* Autres pertes sur éléments non récurrents		9 706	0
* Variation des			
-Autres actifs courants		-745 759	-97 413
- Placements et autres actifs financiers		20 895	13 194
- Fournisseurs et autres dettes		10 908	0
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b><u>-795 562</u></b>	<b><u>-156 431</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000	0
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0	-72 681
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962	214 628
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b><u>762 962</u></b>	<b><u>141 947</u></b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissement provenant des emprunts		0	50 000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b><u>0</u></b>	<b><u>50 000</u></b>
<b>Incidences des variations des taux de change</b>			
Variation de trésorerie		-32 600	35 516
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b><u>33 199</u></b>	<b><u>-2 317</u></b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b><u>599</u></b>	<b><u>33 199</u></b>

### I - Présentation de la société :

La société financière d'investissement "SOFI SICAF" est une S.A au capital de 10 000 000 de dinars créée en 1993. Son siège est sis aux berges du Lac centre Nawrez Rue du lac Léman –Tunis et son objet est la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,

### II - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

### III - Règles et méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par la société «**SOFI SICAF .SA**» pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

#### 1- Placements à court terme :

Les titres de créances acquis dans l'intention d'être liquidés avant l'expiration d'une année ou qui de par leur nature peuvent être liquidés à brève échéance sont portés parmi les placements courants conformément aux dispositions comptables de la norme tunisienne relative aux placements « NC 07 ».

Lors de leur acquisition, les placements courants sont comptabilisés à leurs coûts. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

#### 2 - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et elles sont amorties selon le mode linéaire aux taux suivants :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatiques	33,33%

### IV- Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

## V- Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :

### ACTIFS

#### 1. Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent une valeur nette de 9.545DT. Elles sont détaillées comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en %
Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Matériels informatiques	2 648	2 648	0	0%
Matériels de transport	10 000	0	10 000	-
<b>Total brut</b>	<b>13 818</b>	<b>3 818</b>	<b>10 000</b>	<b>262%</b>
<b>Amortissement</b>				
Amortissement Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Amortissement Matériels informatiques	1 353	471	882	187%
Amortissement Matériels de transport	1 750	0	1 750	-
<b>Total des amortissements</b>	<b>4 273</b>	<b>1 641</b>	<b>2 632</b>	<b>160%</b>
<b>Total net</b>	<b>9 545</b>	<b>2 177</b>	<b>7 368</b>	<b>338%</b>

#### 2. Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de 6.488.489DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Actions Star	0	9 706	-9 706	-100%
Actions Lloyd	3 500	3 500	0	0%
Actions Marillia	4 897 621	4 897 621	0	0%
Actions Sipco	1 587 368	2 302 614	-715 246	-31%
<b>Total</b>	<b>6 488 489</b>	<b>7 213 441</b>	<b>-724 952</b>	<b>-10%</b>

#### 3. Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de 1.751.690DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Etat avance sur taxation IS	1 699 508	976 329	723 179	74%
Etat impôts a reporté	23 778	24 278	-500	-2%
Etat tva à payer ou report	966	966	0	0%
Intermédiaires en bourse	20 159	78	20 081	25744%
Produits à recevoir	7 279	4 279	3 000	70%

<b>Total</b>	<b>1 751 690</b>	<b>1 005 930</b>	<b>745 760</b>	<b>74%</b>
--------------	------------------	------------------	----------------	------------

#### 4. Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Maxula Sicav	0	20 895	20 895	100%
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>20 895</b>	<b>-20 895</b>	<b>-100%</b>

#### 5. Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Biat	316	1 953	-1 637	-84%
Atb	0	30 082	-30 082	-100%
Caisses	393	1 164	-771	-66%
<b>Total</b>	<b>709</b>	<b>33 199</b>	<b>-32 490</b>	<b>-98%</b>

### **CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

#### 6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation du résultat présente une valeur globale de **8.127.966DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Capital social	10 000 000	10 000 000	0	0%
Reserve légale	86 047	86 047	0	0%
Réserves extraordinaires	1 675	1 675	0	0%
Résultats reportés déficitaires	-4 021 838	-3 993 376	-28 462	1%
Réserves pour réinvestissements exonérés	160 689	160 689	0	0%
Reserve spéciale de réévaluation	1 937 971	1 937 971	0	0%
Résultat de l'exercice	-36 578	-28 462	-8 116	29%
<b>Total</b>	<b>8 127 966</b>	<b>8 164 544</b>	<b>-36 578</b>	<b>0%</b>

## 7. Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **71.995** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Rémunération due au personnel	4 600	4 305	295	7%
Receveur des finances	3 256	3 286	-30	-1%
CNSS	512	512	0	0%
Débiteurs et créditeurs divers	14 263	5 404	8 859	164%
Charges à payer	48 869	47 444	1 425	3%
Provision courante pour risques	495	145	350	241%
<b>Total</b>	<b>71 995</b>	<b>61 096</b>	<b>10 899</b>	<b>18%</b>

## 8. Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Echéances à - d'un 1 sur emprunts courants	50 000	50 000	0	0%
ATB	110	0	110	-
<b>Total</b>	<b>50 110</b>	<b>50 000</b>	<b>110</b>	<b>0%</b>

## **ETAT DE RESULTAT**

## 9. Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Jetons de présence reçus	3 000	1 440	1 560	108%
Produits des participations	0	3 186	-3 186	-100%
<b>Total</b>	<b>3 000</b>	<b>4 626</b>	<b>-1 626</b>	<b>-35%</b>

## 10. Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	57 608	34 676*	22 932	66%
Plus-value sur cession des titres de participations	108	0	108	-
<b>Total</b>	<b>57 716</b>	<b>34 676</b>	<b>23 041</b>	<b>66%</b>

(\*) En 2012, les produits nets sur cession des valeurs mobilières étaient présentés parmi les gains ordinaires. En 2013, cette rubrique est présentée au niveau des produits d'exploitation en tant qu'élément du résultat d'exploitation avec retraitement de la présentation de l'exercice 2012 pour les besoins de la comparabilité.

#### **11. Charges de gestion et de placement**

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>	<b>Variation en%</b>
Frais sur titres	2 997	618	2 380	385%
<b>Total</b>	<b>2 997</b>	<b>618</b>	<b>2 380</b>	<b>385%</b>

#### **12. Charges de personnel**

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>	<b>Variation en%</b>
Salaires	58 391	57 961	430	1%
Charges sociales	2 049	1 969	80	4%
<b>Total</b>	<b>60 440</b>	<b>59 929</b>	<b>510</b>	<b>1%</b>

#### **13. Dotations aux amortissements et aux provisions :**

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.982** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>	<b>Variation en%</b>
Dotations aux amortissements	2 632	397	2 235	563%
Dotations aux provisions	350	0	350	-
<b>Total</b>	<b>2 982</b>	<b>397</b>	<b>2 585</b>	<b>651%</b>

#### **14. Autres charges d'exploitation**

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>	<b>Variation en%</b>
Entretien et réparations	1 331	0	1 331	-
Primes d'assurance	881	0	881	-
Personnel extérieur	8 858	5 037	3 821	76%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823	5 149	-326	-6%
Publicité et abonnement au Jort	238	2	236	11810%
Frais et commissions banc	224	99	125	126%
Charges diverses	0	128	-128	-100%
Jetons de présence	2 000	2 000	0	0%

Tfp+foprolos	1 752	1 159	593	51%
Droit d'enregistrement et timbre	21	600	-579	-97%
Tcl	88	580	-492	-85%
Transferts de charges	-267	0	-267	-
Dotations aux provisions	0	145	-145	-100%
<b>Total</b>	<b>19 949</b>	<b>14 899</b>	<b>5 050</b>	<b>34%</b>

### 15. Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Charges d'intérêts	715	295	420	142%
Intérêts et pénalités de retard	5	754	-749	-99%
<b>Total</b>	<b>720</b>	<b>1 050</b>	<b>-330</b>	<b>-31%</b>

### 16. Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Intérêts des comptes courants	0	9 479	-9 479	-100%
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>9 479</b>	<b>-9 479</b>	<b>-100%</b>

### 17. Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **9.706 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	9 706	0	9 706	-
<b>Total</b>	<b>9 706</b>	<b>0</b>	<b>9 706</b>	<b>-</b>

### 18. Impôt sur les bénéfices

L'impôt dû est de 500 DT calculé sur la base du minimum d'impôt.

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2013

**Messieurs les Actionnaires,**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **SOFI SICAF. SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Justification de l'opinion avec réserve**

Depuis 2006 la société constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651.766 Dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

### **Opinion**

A notre avis, et sous réserve des incidences de la question évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers annuels de la société **SOFI SICAF.SA** arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Paragraphe post opinion**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note aux états financiers **N°10** relative aux « **Produits nets sur cession des valeurs mobilières** » présentés au niveau des produits d'exploitation. Ces produits étaient présentés en 2012 parmi les autres gains ordinaires.

### **Vérifications spécifiques**

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.
2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.
3. En application de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux « conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières » et dans l'attente de la signature du « cahier de charges relatif à la tenue-conservation du compte en valeurs mobilières » prévu par le

Conseil du Marché Financier, la société « SOFI SICAF .SA » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 29 septembre 2014

*P/GS Audit&Advisory*  
**Sami MENJOUR**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 décembre 2013**

**Messieurs les Actionnaires,**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

### **B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements de la société « SOFI SICAF .SA » envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

	<b>PDG</b>	
	<b>Charges de l'exercice</b>	<b>Passif au 31/12/2013</b>
Avantages à court terme	62 192	-4 600
<b>TOTAL</b>	<b>62 192</b>	<b>-4 600</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 septembre 2014  
*P/GS Audit&Advisory*  
**Sami MENJOUR**

**BILAN CONSOLIDE**

*Exercice clos au 31/12/2013*

*(exprimé en dinars tunisiens)*

**ACTIFS**

	Note	31/12/2013
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		
<i>Actifs Immobilisés</i>		
Immobilisations corporelles	1	12 541
Moins: amortissements		-4 050
Immobilisations financières	2	6 211 157
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>6 219 648</u>
<i>Total des actifs non courants</i>		<u>6 219 648</u>
<b>ACTIFS COURANTS</b>		
Autres actifs courants	3	1 752 073
Placements et autres actifs financiers	4	0
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709
<i>Total des actifs courants</i>		<u>1 752 782</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u>7 972 430</u>

**BILAN CONSOLIDE**  
*Exercice clos au 31/12/2013*  
*(exprimé en dinars tunisiens)*

***CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS***

	<b>Note</b>	<b>31/12/2013</b>
<i>Capitaux propres</i>		
Capital social		10 000 000
Réserves consolidées		131 002
Autres capitaux propres		2 098 660
Résultats reportés consolidés		-4 275 800
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>7 953 862</u>
Résultat consolidés		<u>-103 965</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>		<u>7 849 897</u>
<i>Passifs</i>		
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>		
Fournisseurs et comptes rattachés		362
Autres passifs courants	7	72 061
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 533</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 533</u>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<u><b>7 972 430</b></u>

**ETAT DE RESULTAT***Exercice clos au 31/12/2013**(exprimé en dinars tunisiens)*

	<i>Note</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b><i>Produits d'exploitation</i></b>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<b><i>Total des produits d'exploitation</i></b>		<b><u>60 716</u></b>	<b><u>39 302</u></b>
<b><i>Charges d'exploitation</i></b>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<b><i>Total des charges d'exploitation</i></b>		<b><u>86 368</u></b>	<b><u>75 843</u></b>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b><u>-25 652</u></b>	<b><u>-36 541</u></b>
<b><i>Charges financières</i></b>			
Charges financières	15	-720	-1 050
<b><i>Autres gains ordinaires</i></b>			
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
<b><i>Autres pertes ordinaires</i></b>			
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<b><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></b>		<b><u>-36 078</u></b>	<b><u>-28 112</u></b>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<b><i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i></b>		<b><u>-36 578</u></b>	<b><u>-28 462</u></b>
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b><u>-36 578</u></b>	<b><u>-28 462</u></b>
<b><i>Résultats après modifications comptables</i></b>		<b><u>-36 578</u></b>	<b><u>-28 462</u></b>

(\*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
<b>Résultat net:</b>		-103 965
Ajustements pour:		
* Amortissements et provisions		2 759
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716
* Autres pertes sur éléments non récurrents		10 983
* Variation des		
-Autres actifs courants		-746 143
- Placements et autres actifs financiers		20 895
- Fournisseurs et autres dettes		10 975
* Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		66 650
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>-795 362</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>762 962</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissement provenant des emprunts		0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>0</b>
<b>Incidences des variations des taux de change</b>		
Variation de trésorerie		-32 600
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>33 199</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>599</b>

**I. PRESENTATION DU GROUPE :****1. Secteurs d'activité :**

Le groupe «**SOFI SICAF** » opère dans les secteurs d'activités suivants :

- La société mère, «**SOFI SICAF SA** », a pour activité principale la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;
- La société «**SIPCO SA** » a pour activité principale la création , l'exploitation , l'extension , la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles , de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques ;
- La société «**MARILLIA SA** » opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles sise à Yasmine Hammamet.

**2. Périmètre de consolidation :**

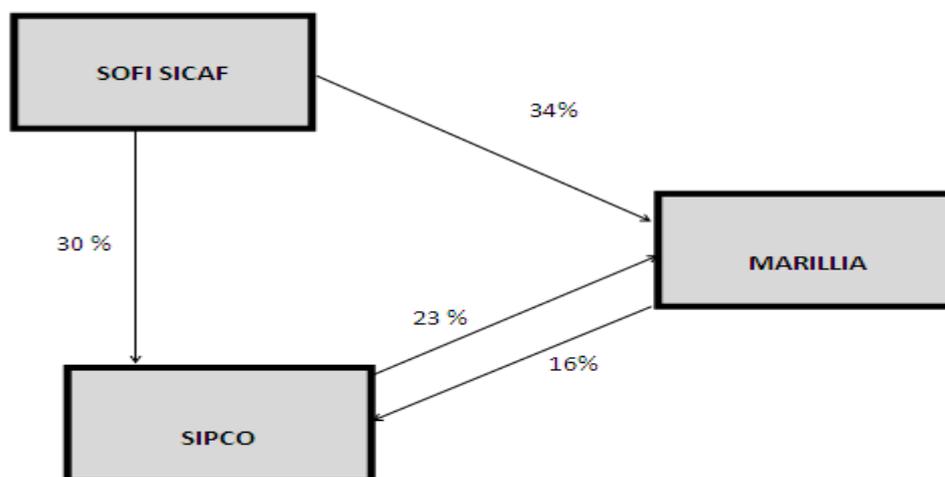
Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le pourcentage de participation, ayant servi de base pour la détermination du périmètre de consolidation, reflète le pourcentage de contrôle tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.

## 2-1 Liste des sociétés consolidées:

<b>PARTICIPATIONS</b>	<b>Nom de la société</b>	<b>Activité</b>	<b>% d'Intérêt</b>	<b>% Contrôle</b>
<b>Société consolidante</b>	<b>SOFI SICAF</b>	la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières	100%	100%
<b>Sociétés Mis en équivalence</b>				
	<b>SIPCO</b>	la création, l'exploitation, l'extension, la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles, de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques	30%	30%
	<b>MARILLIA</b>	opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles	34%	34%

## 2-2 Organigramme



## II. MODALITES D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES:

### 1. Principes comptables:

Les états financiers consolidés de « SOFI SICAF » sont établis selon les normes comptables nationales NCT en vigueur. Les comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

### 2. Les normes comptables nationales appliquées :

La société « SOFI SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

### **III. PRINCIPES COMPTABLES:**

#### **3. Méthode de consolidation :**

**Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidant «SOFI SICAF».**

##### **I. Filiales : NCT 35**

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intragroupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

##### **II. Entreprises associées : NCT 36**

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société «**SOFI SICAF**» exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwill constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

##### **III. Co-entreprises : NCT 37**

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

**L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.**

##### **IV. Autres Participations**

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

#### 4. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatique	33,33%

#### 5. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- *l'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.*
- *l'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.*

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

#### VI. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés:

##### 1) Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent ne valeur nette de **8.491DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Matériels et mobilier de bureau	1 170
Matériels informatiques	2 648
Matériels de transport	8 723
<b>Total brut</b>	<b>12 541</b>

## **Amortissement**

Amortissement Matériels et mobilier de bureau	1 170
Amortissement Matériels informatiques	1 353
Amortissement Matériels de transport	1 527
<b>Total des amortissements</b>	<b>4 050</b>
<b>Total net</b>	<b>8 491</b>

## **2) Les immobilisations financières:**

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de **6.211.157DT**. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Titres mis en équivalence (*)	6 207 657
Actions Lloyd	3 500
<b>Total</b>	<b>6 211 157</b>

### **(\*) 2-1) Titres mis en équivalence**

Au 31 décembre 2013, les titres mis en équivalence ont totalisé la somme de **6.207.657 DT** et se détaillent comme suit :

<b>Société</b>	<b>Titres mis en équivalence 31/12/2013</b>	<b>Quote-part dans les réserves</b>	<b>Quote-part dans les résultats reportés</b>	<b>Quote-part dans les résultats</b>
SIPCO	1 388 834	-40 314	159 052	79 796
MARILLIA	4 818 823	-2 966	94 910	-13 146
<b>Total</b>	<b>6 207 657</b>	<b>-43 280</b>	<b>253 962</b>	<b>66 650</b>

## **3) Autres actifs courants:**

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de **1.752.073DT**. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Etat avance sur taxation IS	1 699 508
Etat impôts reportés	24 161
Etat tva à payer ou report	966
Intermédiaire en bourse	20 159
Produits à recevoir	7 279
<b>Total</b>	<b>1 752 073</b>

## **4) Placements et autres actifs financiers**

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

### 5) Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
BIAT	316
ATB	0
Caisses	393
<b>Total</b>	<b>709</b>

## **CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

### 6) Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation présente une valeur globale de **7.849.897** DT. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Capital social	10 000 000
Réserves consolidées	131 002
Autres capitaux propres	2 098 660
Résultats reportés consolidés	-4 275 800
Résultat consolidés	-103 965
<b>Total</b>	<b>7 849 897</b>

### 7) Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **72.061** DT. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Rémunération due au personnel	4 600
Receveur des finances	3 322
CNSS	512
Débiteurs et créditeurs divers	14 263
Charges à payer	48 869
Provision courantes pou risques	495
<b>Total</b>	<b>72 061</b>

### 8) Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110** DT. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Echéances - d'un 1 sur emprunts courants	50 000
ATB	110
<b>Total</b>	<b>50 110</b>

---

**ETAT DE RESULTAT**

---

**9) Revenus**

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000** DT. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Jetons de présence reçus	3 000
Produits des participations	0
<b>Total</b>	<b>3 000</b>

**10) Produits nets sur cession Valeurs mobilières :**

Au 31 décembre 2013, les Produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Produits nets cession valeur mobilières	57 608
Plus-value sur cession des titres de participations	108
<b>Total</b>	<b>57 716</b>

**11) Charges de gestion et de placement**

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Frais sur titres	2 997
<b>Total</b>	<b>2 997</b>

### **12) Charges de personnel**

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Salaires	58 391
Charges sociales	2 049
<b>Total</b>	<b>60 440</b>

### **13) Dotations aux amortissements et aux provisions :**

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.759**DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Dotations aux amortissements	2 409
Dotations aux provisions	350
<b>Total</b>	<b>2 759</b>

### **14) Autres charges d'exploitation**

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Entretien et réparation	1 331
Prime d'assurance	881
Personnel extérieurs	8 858
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823
Publicité et abonnement au Jort	238
Frais et commissions banc	224
Charges diverses	0
Jetons de présence	2 000
Tfp+foprolos	1 752
Droit d'enregistrement et timbre	21
Tcl	88
Transfert de charges	-267
Dotations aux provisions	0
<b>Total</b>	<b>19 949</b>

### **15) Charges financières**

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Charges d'intérêts	715
Intérêts et pénalités de retard	5
<b>Total</b>	<b>720</b>

### **16) Autres gains ordinaires :**

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Intérêts comptes courants	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

### **17) Autres pertes ordinaires**

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **10.983 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels.	10 983
<b>Total</b>	<b>10 983</b>

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DES COMPTES CONSOLIDES**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

#### **Messieurs les Actionnaires,**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société

« **SOFI-SICAF SA** », comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

#### *Justification de l'opinion avec réserve*

1-Depuis 2006 la société « SOFI-SICAF » constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651 .766 dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

2-La société « MARILLIA » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2011. Après notification des résultats de la vérification fiscale qui se sont élevés à plus de 900 000 DT, la société a formulé son opposition, et suite aux différents échanges, une reconnaissance de dettes a été signée à cet effet en date du 22 août 2014 au titre des différents impôts à payer pour un montant de seulement de 122 370 DT et un accord de l'administration pour la restitution à la société d'un montant de 129 073 DT au titre d'impôts sur les sociétés.

Considérant cet élément important intervenu après la clôture de l'exercice et avant l'arrêté des états financiers soumis à l'approbation de l'assemblée générale, aucune provision pour risque n'a été constituée et son impact sur la quote-part dans le résultat des sociétés mis en équivalence n'a pas été pris en compte au niveau des états financiers consolidés.

#### *Opinion*

A notre avis,et sous réserve des incidences des points évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés de la société « **SOFI-SICAF SA** » arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat consolidé pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### *Paragraphe d'observation*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que le groupe « SOFI-SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2013. A ce titre, les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 ne mentionnent pas les données comparatives au 31/12/2012.

**Tunis, le 25 novembre 2014**

***P/GS Audit & Advisory***  
***Sami MENJOUR***

**La présentation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 de SOFI SICAF n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale qui dispose que : « Pour chaque poste et rubrique, les chiffres correspondants de l'exercice précédent doivent être mentionnés ».**

## **II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE**

### **1. Présentation des initiateurs :**

Il s'agit de Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane, Mrs Med Ali Tabbane Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 993 816 actions composant le capital de la société SOFI SICAF (soit 99,38% des actions et des droits de vote).

### **2. Motifs et intentions des initiateurs :**

Déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne.

### **3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :**

Maxula Bourse, intermédiaire en bourse, sis au 17, rue du Lac Lemane- Centre Nawres -1053 Les Berges du Lac--, est chargé de la réalisation de l'opération.

### **4. Nombre de titres visés par l'offre :**

**6 184** actions représentant **0,62 %** des actions de la société SOFI SICAF.

### **5. Prix de l'offre :**

**10 dinars** l'action de nominal 10 dinars.

### **6. Période de validité de l'offre :**

L'OPR est ouverte du **04 mai 2015** au **29 mai 2015** inclus.

### **7. Engagement des initiateurs de l'offre :**

Les initiateurs s'engagent pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des titres de la société SOFI SICAF qui seront offerts à la vente.

### **8. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :**

Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

### **9. Transmission des ordres :**

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

### **10- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :**

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

### **11. Résultat de l'Offre :**

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

### **12. Modalités de règlement-livraison :**

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

**A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, le déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne sera prononcée et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.**

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **GIF FILTER S.A**

Siège social : Route de Sousse KM 35, GROMBALIA, 8030

La société « GIF FILTER S.A », publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 mai 2015. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

**GROUPE GIF****BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014**  
*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

<b>ACTIFS</b>	<b>NOTE</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<b>B1</b>	339 896	325 690
MOINS AMORTISSEMENT		-327 658	-307 133
<b>TOTAL 1</b>		<b>12 238</b>	<b>18 557</b>
<b>ECART D'ACQUISITION</b>		<b>-6 380</b>	<b>-7 088</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<b>B2</b>	16 865 424	15 432 320
MOINS AMORTISSEMENT		-12 108 002	-11 516 870
<b>TOTAL 2</b>		<b>4 757 422</b>	<b>3 915 450</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	<b>B3</b>	74 500	81 000
MOINS PROVISIONS		-50 000	-50 000
<b>TOTAL 3</b>		<b>24 500</b>	<b>31 000</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISEES</b>		<b>4 787 780</b>	<b>3 957 917</b>
<b>AUTRES ACTIFS NON COURANTS</b>		0	0
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>4 787 780</b>	<b>3 957 917</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
STOCKS	<b>B4</b>	4 739 298	5 199 918
MOINS PROVISIONS		-192 306	-166 065
<b>TOTAL 1</b>		<b>4 546 992</b>	<b>5 033 853</b>
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	<b>B5</b>	6 451 529	6 054 948
MOINS PROVISIONS		-2 285 194	-2 299 950
<b>TOTAL 2</b>		<b>4 166 334</b>	<b>3 754 998</b>
AUTRES ACTIFS COURANTS	<b>B6</b>	3 164 608	342 501
MOINS PROVISIONS		-35 461	-33 149
<b>TOTAL 3</b>		<b>3 129 147</b>	<b>309 352</b>
<b>IMPOTS DIFFERES ACTIFS</b>		<b>1 563</b>	<b>477</b>
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	<b>B7</b>	284 830	357 630
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	<b>B8</b>	6 135 837	4 865 198
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>18 264 703</b>	<b>14 321 508</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>23 052 483</b>	<b>18 279 425</b>

**GROUPE GIF****BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014  
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>NOTE</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CAPITAL SOCIAL		10 442 289	10 268 973
RESERVES CONSOLIDEES	<b>B9</b>	3 770 918	3 903 531
AUTRES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		609 016	678 899
RESULTAT REPORTES CONSOLIDES		153 134	952 778
<b>CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>14 975 357</b>	<b>15 804 181</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE</b>		<b>460 139</b>	<b>488 512</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</b>		<b>15 435 496</b>	<b>16 292 693</b>
INTERETS MINORITAIRES	<b>B10</b>	907	1 139
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>15 436 403</b>	<b>16 293 832</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b><i>PASSIFS NON COURANTS</i></b>			
EMPRUNTS		1 094 477	0
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>B11</b>	<b>1 094 477</b>	<b>0</b>
<b><i>PASSIFS COURANTS</i></b>			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	<b>B12</b>	2 085 774	928 305
AUTRES PASSIFS COURANTS	<b>B13</b>	1 323 248	1 057 288
CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS	<b>B14</b>	3 112 582	0
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>6 521 604</b>	<b>1 985 594</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>7 616 080</b>	<b>1 985 594</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>23 052 483</b>	<b>18 279 425</b>

**GROUPE GIF****ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE****AU 31 DECEMBRE 2014***(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	<b>NOTE</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
REVENUS	<b>R1</b>	12 397 547	10 717 023
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	<b>R2</b>	87 324	105 618
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>		<b>12 484 871</b>	<b>10 822 641</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
VARIATION DES STOCKS DES PROD FINIS ET DES ENC	<b>R3</b>	191 220	-90 820
VARIATION DES STOCKS MATIERES PREMIE ET CONSOM		270 989	735 212
ACHAT DE MATIERES PREMIERES ET CONSOMMABLES	<b>R4</b>	5 132 819	4 032 669
ACHAT D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES		401 790	281 744
CHARGES DU PERSONNEL		4 150 553	3 610 381
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	<b>R5</b>	685 387	1 077 848
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		1 298 720	787 578
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>		<b>12 131 478</b>	<b>10 434 612</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION(I - II)</b>		<b>353 393</b>	<b>388 029</b>
CHARGES FINANCIERES NETTES*		132 475	-70 482
PRODUITS DES PLACEMENTS		336 129	105 616
AUTRES GAINS ORDINAIRES		30 432	19 424
AUTRES PERTES ORDINAIRES		23 918	7 645
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>563 561</b>	<b>575 907</b>
IMPOTS SUR LES BENEFICES		103 649	-87 533
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>459 912</b>	<b>488 374</b>
<b>RESULTAT AFFECTABLE</b>		<b>459 912</b>	<b>488 374</b>
Intérêts minoritaires		-227	-139
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE AVANT AFFECTATION</b>		<b>460 139</b>	<b>488 512</b>

**GROUPE GIF****ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE  
AU 31 DECEMBRE 2014  
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	NOTES	2014	2013
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>			
Résultat net	A-01	460 139	488 512
Ajustement pour :			
- Amortissements	A-02	667 282	646 339
- Provisions	A-03	107 701	524 868
- Reprise de provision	A-04	-93 903	-163 920
- Quotes-parts des subventions d'investissement	A-05	-69 884	-87 177
Variations des :			
- Stocks	A-06	457 000	644 392
- Créances	A-07	-643 166	74 637
- Autres Actifs	A-08	-2 733 539	171 589
- Fournisseurs et autres dettes	A-09	1 645 625	77 124
- Plus ou-value de cession	A-10	-29 000	0
- Impôt différé		-7 953	0
Transfert de charges (réserves pour réinvestissement exonéré)		0	0
<b><u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u></b>		<b>-239 699</b>	<b>2 376 364</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. corp. et incorp.	A-11	-1 502 935	-556 528
Encaissements provenant de la cession d'immob. corp. et incorp.	A-12	29 000	33 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. financières	A-13	6 500	-289
<b><u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u></b>		<b>-1 467 435</b>	<b>-523 817</b>
Dividendes et autres distribution	A-14	-1 223 657	-997 857
Encaissements provenant des emprunts	A-15	1 244 433	0
Remboursement d'emprunts	A-16	-149 956	0
Subvention d'investissement	A-17	0	189 531
<b><u>Flux de trésorerie provenant affectés aux activités de financement</u></b>		<b>-129 180</b>	<b>-808 326</b>
Incidences des variations des taux de change sur liquidité et équivalent de liquidité	A-18	0	-81 371
VARIATION DE TRESORERIE		-1 836 313	962 950
<b><u>Trésorerie au début de l'exercice</u></b>		<b>4 865 198</b>	<b>3 902 349</b>
<b><u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u></b>		<b>3 028 885</b>	<b>4 865 199</b>

## **I- INFORMATIONS GENERALES :**

Le groupe GIF englobe deux sociétés :

### **1- GIF FILTER : La société mère :**

Dénomination de la société : GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER»

Forme juridique	Société anonyme
Secteur d'activité	Industriel
Date de création	1980
Siège social	Route de SOUSSE Km 35 GROMBALIA 8030.
Capital social	10 442 289 Dinars divisé en : 10.442.289 Actions de 1 DT chacune.
Sites industriels	Une usine sise sur la route de SOUSSE Km 35 GROMBALIA 8030
N° registre de commerce	B139271997
Matricule fiscale	6874/X/A/M/000 (agrée par la loi 93-120 du 27/12/1993)

### **2- GIF DISTRIBUTION : La société filiale**

Dénomination de la société	GIF DISTRIBUTION
Forme juridique	SARL
Secteur d'activité	commerciale
Date de création	1995
Siège social	Route de Sousse Km 35 GROMBALIA 8030
Capital social	100 000 dinars divisés en 1 000 parts
N° registre de commerce	B166552002
Matricule fiscale	020802P

## **II- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

1- les principes comptables appliqués pour l'arrêté des états financiers consolidés :

Les états financiers consolidés du groupe GIF, exprimés en dinars tunisiens et couvrant la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été arrêtés conformément aux dispositions :

- De la loi n° 96-112 relative au système comptable des entreprises ;
- Du décret 96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- De l'arrêté du ministre des finances du 31/12/1996, portant approbation des normes comptables ;
- De l'arrêté du ministère des finances du 01/12/2003, portant approbation des normes comptables relatives aux états financiers consolidés ;
- Des dispositions prévues par la loi n°2001-117 du 06-12-2001, complétant la code des sociétés commerciales.

## **2- Les principes et méthodes de consolidation du groupe GIF :**

### **2-1- Périmètre de consolidation :**

Le périmètre de consolidation est composé de la société **GIF DISTRIBUTION**, dans laquelle la GIF possède directement un intérêt de 99%.

### **2-2- Méthode de consolidation :**

La méthode de consolidation utilisée est l'intégration globale. Cette méthode est généralement appliquée pour les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la société mère et qui présentent un intérêt de plus de la moitié des droits de votes. Ce qui est le cas de la société **GIF DISTRIBUTION**.

### **2-3- La date de clôture :**

Les états financiers consolidés ont été établis à partir des comptes annuels individuels arrêtés au 31/12/2014, selon les principes comptables Tunisiens pour l'ensemble des sociétés du groupe.

### **2-4- Les retraitements et éliminations :**

Les retraitements et éliminations nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés du groupe ont été effectués.

### **2-5- Le traitement de l'impôt :**

La charge d'impôt consolidé sur les sociétés comprend l'impôt exigible des différentes sociétés du groupe, et des impôts différés, qui sont déterminés selon la méthode du report fixe pour toutes les différences temporelles provenant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs. Le taux d'impôt, ayant été retenu, est celui du droit commun soit 25%.

### **2-6- Les écarts d'acquisition :**

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du groupe dans l'actif net acquis de la filiale. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise présentant les états financiers dans la même rubrique du bilan que les écarts d'acquisition positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négatif est effectué conformément aux § 56 & 57 de la norme comptable tunisienne 38 relative aux regroupements des entreprises.

## **NOTES DU BILAN CONSOLIDES**

### **B1- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
GIF	339 896	325 690
GIF DISTRIBUTION	0	0
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>339 896</b>	<b>325 690</b>
AMORT GIF	-327 658	-307 133
AMORT GIF DISTRIBUTION	0	0
<b>TOTAL AMORT</b>	<b>-327 658</b>	<b>-307 133</b>
<b>VCN</b>	<b>12 238</b>	<b>18 557</b>

### **ECART D'ACQUISITION**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
ECART D'ACQUISITION	6 380	7 088
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>6 380</b>	<b>7 088</b>

### **B2- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES :**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
GIF	16 852 173	15 419 069
GIF DISTRIBUTION	13 251	13 251
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>16 865 424</b>	<b>15 432 320</b>
AMORT GIF	-12 094 805	-11 503 766
AMORT GIF DISTRIBUTION	-13 197	-13 104
<b>TOTAL AMORT</b>	<b>-12 108 002</b>	<b>-11 516 870</b>
<b>VCN</b>	<b>4 757 422</b>	<b>3 915 450</b>

**B3- LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :**

DESIGNATION	2014	2013
GIF DU GROUPE	74 500	81 000
GIF DISTRIBUTION	0	0
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>74 500</b>	<b>81 000</b>
PROVISION GIF	-50 000	-50 000
PROVISION GIF DISTRIBUTION	0	0
<b>TOTAL PROV</b>	<b>-50 000</b>	<b>-50 000</b>
<b>VCN</b>	<b>24 500</b>	<b>31 000</b>

**B4- STOCKS :**

DESIGNATION	2014	2013
STOCKS GIF	4 698 136	5 201 507
<i>MOINS PROVISIONS</i>	<i>-192 306</i>	<i>-166 065</i>
<b>TOTAL 1</b>	<b>4 505 830</b>	<b>5 035 442</b>
STOCKS GIF DISTRIBUTION	46 371	0
<i>MOINS PROVISIONS</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>TOTAL 2</b>	<b>46 371</b>	<b>0</b>
MARGE SUR STOCKS	5 209	1 589
<b>STOCKS GROUPE</b>	<b>4 739 298</b>	<b>5 199 918</b>
<i>MOINS PROVISIONS</i>	<i>-192 306</i>	<i>-166 065</i>
<b>TOTAL 3</b>	<b>4 546 992</b>	<b>5 033 853</b>

**B5- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :**

DESIGNATION	2014	2013
GIF	6 510 726	6 033 581
<b>ANNULATION DU SOLDE CLIENT GIF DISTRIBUTION CHEZ GIF</b>	<b>-163 352</b>	<b>-87</b>
GIF DISTRIBUTION	187 475	21 454
<b>ANNULATION DU SOLDE CLIENT GIF CHEZ GIF DISTRIBUTION</b>	<b>-83 320</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CREANCES GROUPE</b>	<b>6 451 529</b>	<b>6 054 948</b>
PROVISION GIF	-2 265 347	-2 280 103
PROVISION GIF DISTRIBUTION	-19 847	-19 847
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>-2 285 194</b>	<b>-2 299 950</b>

**B6- AUTRES ACTIFS COURANTS :**

DESIGNATION	2014	2013
GIF	3 116 844	304 818
GIF DISTRIBUTION	48 765	43 079
<b>ANNULATION DU SOLDE AVANCE FR GIF CHEZ GIF DISTRIBUTION</b>	-1 001	-5 396
Provision	-35 461	-33 149
<b>TOTAL</b>	<b>3 129 147</b>	<b>309 352</b>

**IMPOTS DIFFERES ACTIFS :**

DESIGNATION	2014	2013
IMPOTS DIFFERES	1 563	477
<b>TOTAL</b>	<b>1 563</b>	<b>477</b>

**B7- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

DESIGNATION	2014	2013
GIF	284 830	357 630
GIF DISTRIBUTION	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>284 830</b>	<b>357 630</b>

**B8- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

DESIGNATION	2014	2013
GIF	6 134 434	4 754 991
GIF DISTRIBUTION	1 403	110 207
<b>TOTAL</b>	<b>6 135 837</b>	<b>4 865 198</b>

**B9- RESERVES CONSOLIDES**

DESIGNATION	2014	2013
GIF	3 768 325	3 900 937
GIF DISTRIBUTION	2 594	2 594
<b>TOTAL</b>	<b>3 770 918</b>	<b>3 903 531</b>

**B10- Intérêts minoritaires :**

DESIGNATION	2014	2013
Capital	1 000	1 000
RESULTATS REPORTEES	134	278
RESULTAT DE L'EXERCICE	-227	-139
<b>TOTAL INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>907</b>	<b>1 139</b>

**B11- Emprunts**

DESIGNATION	2014	2013
GIF	1 094 477	0
GIF DISTRIBUTION	0	0
ANNULAT° FR GIF DISTRIBUTION CHEZ GIF	0	0
ANNULAT° FR GIF CHEZ GIF DISTRIBUTION	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 094 477</b>	<b>0</b>

**B12- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

DESIGNATION	2014	2013
GIF	2 183 843	911 662
GIF DISTRIBUTION	148 603	16 730
ANNULAT° FR GIF DISTRIBUTION CHEZ GIF	-163 352	-87
ANNULAT° FR GIF CHEZ GIF DISTRIBUTION	-83 320	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 085 774</b>	<b>928 305</b>

**B13- AUTRES PASSIFS COURANTS**

DESIGNATION	2014	2013
GIF	1 304 902	1 064 950
GIF DISTRIBUTION	19 348	23 356
ANNULATION DU SOLDE AVANCE CLT GIF DISTRIBUTION CHEZ GIF	-1 001	-31 018
<b>TOTAL</b>	<b>1 323 249</b>	<b>1 057 288</b>

**B14- CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

DESIGNATION	2014	2013
GIF	3 106 952	0
GIF DISTRIBUTION	5 629	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 112 581</b>	<b>0</b>

## **NOTE DE L'ETAT DE RESULTAT**

### **R1- REVENUS**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
REVENU GIF	12 383 953	10 696 840
ANNULATION VENTES GIF A GIF DISTRIBUTION	-75 065	-73 810
REVENU GIF DISTRIBUTION	696 254	367 860
ANNULATION VENTES GIF DISTRIBUTION A GIF	-607 595	-273 867
<b>TOTAL</b>	<b>12 397 547</b>	<b>10 717 023</b>

### **R2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
GIF	87 324	103 273
GIF DISTRIBUTION	0	1 636
REPRISE SUR PROV TITRE GIF DISTRIBUTION	0	0
AMORT. ECART D'ACQUISITION	0	709
<b>TOTAL</b>	<b>87 324</b>	<b>105 618</b>

### **R3- VARIATIONS ST. PF ET ENCOURS**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
GIF	232 382	-92 409
GIF DISTRIBUTION	-46 371	0
VARIATION DE LA MARGE	-5 209	1 589
<b>TOTAL</b>	<b>191 220</b>	<b>-90 820</b>

### **R4- ACHAT MATIERES PREMIERES**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
GIF	5 106 919	4 054 987
GIF DISTRIBUTION	708 560	325 359
ANNULATION ACHAT GIF AUPRES DE GIF DISTRIBUTION	-607 595	-273 867
ANNULATION ACHAT GIF DISTRIBUTION AUPRES DE GIF	-75 065	-73 810
<b>TOTAL</b>	<b>5 132 820</b>	<b>4 032 669</b>

### **R5- DOTATION AUX AMORT&PROV**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
GIF	681 452	1 074 810
GIF DISTRIBUTION	3 935	3 038
ANNULATION PROV STOCKS GIF DISTRIBUTION	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>685 387</b>	<b>1 077 848</b>

## **NOTE DE L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

### **VIII- NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE:**

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

#### **A-1- Résultat net**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Réultat net GIF Consolidé	460 139	488 512
<b>TOTAL</b>	<b>460 139</b>	<b>488 512</b>

#### **A-2- Amortissement**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Dotations aux amortissements GIF	667 189	646 246
Dotations aux amortissements GIF Distribution	93	93
<b>TOTAL</b>	<b>667 282</b>	<b>646 339</b>

#### **A-3 -Provisions**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Dotations aux provisions GIF	107 701	521 924
Dotations aux provisions GIF Distribution	0	2 944
<b>TOTAL</b>	<b>107 701</b>	<b>524 868</b>

#### **A-4 -Reprise de Provisions**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Reprise de Provisions GIF	-93 903	-162 284
Reprise de Provisions GIF Distribution	0	-1 636
<b>TOTAL</b>	<b>-93 903</b>	<b>-163 920</b>

#### **A-5 -Quotes-parts des subventions d'investissement**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Quotes-parts des subventions d'investissement GIF	-69 884	-87 177
Quotes-parts subventions d'invest. GIF Distribution	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-69 884</b>	<b>-87 177</b>

#### **A-6 - Stocks**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Stocks GIF	503 371	644 392
Stocks GIF Distribution	-46371	0
<b>TOTAL</b>	<b>457 000</b>	<b>644 392</b>

**A-7 - Créances**

DESIGNATION	2014	2013
Créances GIF	-477 145	77 401
Créances GIF Distribution	-166 021	-2764
<b>TOTAL</b>	<b>-643 166</b>	<b>74 637</b>

**A-8 - Autres actifs**

DESIGNATION	2014	2013
Autres Créance GIF	-2 739 226	174 191
Autres Créance GIF Distribution	5686	-2 602
<b>TOTAL</b>	<b>-2 733 539</b>	<b>171 589</b>

**A-9 -Fournisseurs et autres dettes**

DESIGNATION	2014	2013
Fournisseurs et autres dettes GIF	1 512 133	77 372
Fournisseurs et autres dettes GIF Distribution	133 492	-248
<b>TOTAL</b>	<b>1 645 625</b>	<b>77 124</b>

**A-10 - Plus ou moins-values de cessions**

DESIGNATION	2014	2013
Plus ou moins-values de cessions GIF	-29 000	0
Plus ou moins-values de cessions GIF Distribution	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-29 000</b>	<b>0</b>

**A-11 - Décaiss .provenant des cessions des immo. corporelles et incorporelles**

DESIGNATION	2014	2013
Décaiss .prov. des cessions des immo. Corp.& incorp. GIF	-1 502 935	556 528
Décaiss .prov. des cessions des immo. Corp.& incorp GIF Distribution	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-1 502 935</b>	<b>556 528</b>

**A-12 - Encaiss .provenant des cessions des immo. corporelles et incorporelles**

DESIGNATION	2014	2013
Encaiss .prov. des cessions des immo. Corp.& incorp. GIF	29 000	33 000
Encaiss .prov. des cessions des immo. Corp.& incorp GIF Distribution	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>29 000</b>	<b>33 000</b>

**A-13 - Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Décai. provenant des acqu. Immob. financières GIF	6500	289
Décai. provenant des acqu. Immob. financières GIF Distribution	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6500</b>	<b>289</b>

**A-14 - Dividendes et autres distribution**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Dividendes et autres distribution GIF	-1 223 657	997 857
Dividendes et autres distribution GIF Distribution	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-1 223 657</b>	<b>997 857</b>

**A-15 - Encaissements provenant des emprunts**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Encaissements provenant des emprunts GIF	1 244 433	0
Encaissements provenant des emprunts GIF Distribution	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 244 433</b>	<b>0</b>

**A-16 - Remboursement d'emprunts**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Remboursement d'emprunts GIF	-149 956	0
Remboursement d'emprunts GIF Distribution	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-149 956</b>	<b>0</b>

**A-17 - Encaissement des subventions d'investissement**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Encai. des subventions d'investissement GIF	0	189 531
Encai. des subventions d'investissement GIF Distribution	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>189 531</b>

**A-18 - Equivalent des liquidités**

<b>DESIGNATION</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Equivalent des liquidités GIF	0	-79 961
Equivalent des liquidités GIF Distribution	0	-1 410
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>-81 371</b>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Messieurs les Actionnaires,

***Rapport sur les états financiers***

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du groupe « **GIF FILTER** », arrêtés au 31 Décembre 2014 comprenant le bilan ainsi que l'état de résultat pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2014, ainsi que les notes aux états financiers.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

Ces états financiers consolidés qui font apparaître un total net de bilan de **23 052 483 DT** et un résultat bénéficiaire net du groupe de **459 912 DT**, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité du commissaire aux comptes***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés, tel qu'il est en vigueur dans le groupe, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par le groupe, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « **GIF FILTER** », arrêtée au 31 Décembre 2014 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Vérifications et informations spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 18 mai 2015

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Managing Partner**

**FMBZ KPMG**

# FCP INDICE MAXULA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 03 Mai 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 194.088, un actif net de D : 187.447 et un bénéfice de D : 23.146 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### **Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers**

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'auditeur**

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphes d'observation**

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice, 22,80% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

### **Vérifications et informations spécifiques**

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 06 Avril 2015

**Le Commissaire aux Comptes:**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>149 840</u>	<u>127 694</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		149 840	127 694
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>44 248</u>	<u>56 296</u>
Placements monétaires	5	44 248	56 296
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>194 088</b></u>	<u><b>183 990</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	1 832	1 318
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	4 808	106
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>6 641</b></u>	<u><b>1 424</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	186 569	181 794
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		879	772
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>187 447</b></u>	<u><b>182 566</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>194 088</b></u>	<u><b>183 990</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2014	Année 2013
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	5 399	5 123
Dividendes		5 399	5 123
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	741	1 454
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		6 140	6 577
Charges de gestion des placements	11	(5 012)	(5 761)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		1 128	816
Autres charges	12	(187)	(241)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		941	575
Régularisation du résultat d'exploitation		(63)	197
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		879	772
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		63	(197)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		24 659	9 913
Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		(1 914)	(18 397)
Frais de négociation de titres		(540)	(2 222)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		23 146	(10 131)

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2014	Année 2013
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>23 146</u>	<u>(10 131)</u>
Résultat d'exploitation	941	575
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	24 659	9 913
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 914)	(18 397)
Frais de négociation de titres	(540)	(2 222)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(18 265)</u>	<u>(168 691)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	149 388	-
- Régularisation des sommes non distribuables	16 158	-
- Régularisation des sommes distribuables	1 323	-
<b>Rachats</b>		
- Capital	(166 052)	(169 758)
- Régularisation des sommes non distribuables	(17 696)	870
- Régularisation des sommes distribuables	(1 386)	197
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>4 881</b></u>	<u><b>(178 822)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	182 566	361 388
En fin de l'exercice	187 447	182 566
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	2 171	4 095
En fin de l'exercice	1 972	2 171
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>95,054</b></u>	<u><b>84,093</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>13,03%</b></u>	<u><b>(4,71%)</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP INDICE MAXULA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et « Amen Bank » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP INDICE MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est Amen Bank. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

### 3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

### 3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 149.840 et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2014</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>154 376</b>	<b>149 840</b>	<b>79,94%</b>
ADWYA	762	5 313	6 228	3,32%
ARTES	800	5 463	6 401	3,41%
ATB	627	3 876	2 736	1,46%
ATTIJARI BANK	778	16 043	18 560	9,90%
B.N.A	1 000	11 571	7 601	4,06%
BIAT	120	9 265	9 451	5,04%
HANNIBAL LEASE	384	3 648	2 964	1,58%
MAGASIN GENERAL	220	7 564	7 012	3,74%
P.G.H	2 000	15 319	11 196	5,97%
SAH	1 441	15 158	15 466	8,25%
SFBT	825	12 124	18 572	9,91%
SOMOCER	2 290	7 120	5 766	3,08%
SOTUVER	985	6 701	5 181	2,76%
STAR	81	12 104	11 792	6,29%
T.P.R	1 535	7 864	6 628	3,54%
TUN.LEASING	418	9 491	8 936	4,77%
TUNIS RE	535	5 753	5 350	2,85%
<b>TOTAL</b>		<b>154 376</b>	<b>149 840</b>	<b>79,94%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>77,20%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après:

	<u>Coût d'acquisiti on</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	156 888	(29 194)	127 694	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	124 878		124 878	
Cessions de l'exercice				
Actions	(127 390)		(127 390)	(1 914)
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres		24 659	24 659	
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	154 376	(4 536)	149 840	(1 914)

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 44.248 et se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif net
<b>Dépôts à vue</b>			
AMEN BANK (au taux 2%)	44 056	44 248	23,61%
<b>TOTAL</b>	<b>44 056</b>	<b>44 248</b>	<b>23,61%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>22,80%</b>	

### Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à D : 1.832 contre D : 1.318 au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	677	751
Rémunération du dépositaire	1 155	567
<b>Total</b>	<u>1 832</u>	<u>1 318</u>

### Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 4.808, contre D : 106 au 31 décembre 2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance du CMF	16	106
Achats titres à décaisser	4 792	-
<b>Total</b>	<u>4 808</u>	<u>106</u>

### Note 8: Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

#### Capital au 31-12-2013

Montant	181 794
Nombre de parts	2 171
Nombre de copropriétaires	13

#### Souscriptions réalisées

Montant	149 388
Nombre de parts émises	1 784
Nombre de copropriétaires nouveaux	55

#### Rachats effectués

Montant	(166 052)
Nombre de parts rachetées	(1 983)
Nombre de copropriétaires sortants	(13)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	24 659
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(1 914)
Régularisation des sommes non distribuables	(1 467)
Frais de négociation de titres	(540)
Résultat incorporé à la V.L	772
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(71)

### Capital au 31-12-2014

Montant	186 569
Nombre de parts	1 972
Nombre de copropriétaires	55

### **Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 à D : 5.399 contre D : 5.123 au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	<b>Année 2014</b>	<b>Année 2013</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	5 399	5 123
<b>TOTAL</b>	<b>5 399</b>	<b>5 123</b>

### **Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 à D : 741 contre D : 1.454 au 31/12/2013 et représente les intérêts des dépôts à vue.

### **Note 11 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 à D : 5.012 contre D : 5.761 au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2014</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>
Rémunération du gestionnaire	2 649	3 398
Rémunération du dépositaire	2 363	2 363
<b>Total</b>	<b>5 012</b>	<b>5 761</b>

### **Note 12 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent à D : 187 pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 contre D : 241 au 31 décembre 2013 et englobent principalement la redevance du CMF.

## **Note 13 : Autres informations**

### **13.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	3,114	3,029	2,385	1,282	1,628
Charges de gestion des placements	(2,541)	(2,654)	(2,093)	(1,076)	(1,209)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>0,572</b>	<b>0,376</b>	<b>0,292</b>	<b>0,206</b>	<b>0,419</b>
Autres charges	(0,095)	(0,111)	(0,107)	(0,060)	(0,075)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,477</b>	<b>0,265</b>	<b>0,185</b>	<b>0,146</b>	<b>0,344</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,032	0,091	0,165	0,144	0,011
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,446</b>	<b>0,356</b>	<b>0,020</b>	<b>0,290</b>	<b>0,355</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12,504	4,566	(6,240)	(8,236)	3,749
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,971)	(8,474)	2,425	(5,169)	2,600
Frais de négociation de titres	(0,274)	(1,023)	(0,657)	(0,590)	(0,568)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>11,260</b>	<b>(4,931)</b>	<b>(4,473)</b>	<b>(13,994)</b>	<b>5,781</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>11,737</b>	<b>(4,667)</b>	<b>(4,288)</b>	<b>(13,849)</b>	<b>6,126</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>11,260</b>	<b>(4,931)</b>	<b>(4,473)</b>	<b>(13,994)</b>	<b>5,781</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,744)	0,418	(2,092)	(1,604)	3,968
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>10,516</b>	<b>(4,513)</b>	<b>(6,564)</b>	<b>(15,598)</b>	<b>9,749</b>
Valeur liquidative	95,054	84,093	88,251	94,796	110,104
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,84%	3,08%	2,29%	1,05%	1,15%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,13%	0,12%	0,06%	0,07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,50%	0,41%	0,02%	0,28%	0,34%

### **13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP MAXULA INDICE" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.

# **FCP MAXULA STABILITY**

## **SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA STABILITY » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 954.046, un actif net de D : 949.470 et un bénéfice de D : 12.394 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA STABILITY » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### **Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers**

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA STABILITY», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphes d'observation**

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par l'« Amen Bank » représentent, à la clôture de l'exercice, 11,76% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

### **Vérifications et informations spécifiques**

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 06 Avril 2015

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>760 638</u>	<u>842 166</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		345 624	286 841
Obligations et valeurs assimilées		415 014	555 325
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>193 408</u>	<u>209 268</u>
Placements monétaires	5	193 408	209 268
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>954 046</b></u>	<u><b>1 051 434</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	3 900	3 950
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	676	58 664
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>4 576</b></u>	<u><b>62 614</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	935 939	973 490
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		13 531	15 330
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>949 470</b></u>	<u><b>988 820</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>954 046</b></u>	<u><b>1 051 434</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2014	Année 2013
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	27 435	31 892
Dividendes		6 789	6 072
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 645	25 820
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	2 947	3 012
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		30 381	34 904
Charges de gestion des placements	11	(15 821)	(17 561)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		14 560	17 343
Autres charges	12	(950)	(1 073)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		13 609	16 270
Régularisation du résultat d'exploitation		(78)	(940)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		13 531	15 330
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		78	940
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		10 717	(26 404)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(11 387)	(9 728)
Frais de négociation de titres		(546)	(2 527)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		12 394	(22 389)

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2014	Année 2013
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>12 394</u>	<u>(22 389)</u>
Résultat d'exploitation	13 609	16 270
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	10 717	(26 404)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(11 387)	(9 728)
Frais de négociation de titres	(546)	(2 527)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(51 744)</u>	<u>(307 161)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	-	24 024
- Régularisation des sommes non distribuables	-	345
- Régularisation des sommes distribuables	-	6
<b>Rachats</b>		
- Capital	(50 309)	(328 256)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 356)	(2 334)
- Régularisation des sommes distribuables	(78)	(946)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(39 350)</b></u>	<u><b>(329 550)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	988 820	1 318 370
En fin de l'exercice	949 470	988 820
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	8 901	11 611
En fin de l'exercice	8 441	8 901
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>112,483</b></u>	<u><b>111,091</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>1,25%</b></u>	<u><b>(2,16%)</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et de l' « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date 28 décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA STABILITY » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 760.638 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>392 731</b>	<b>345 624</b>	<b>36,40%</b>
AETECH	1 074	6 444	2 946	0,31%
AIR LIQUIDE	46	11 874	10 810	1,14%
ASTREE	118	8 766	6 442	0,68%
ATTIJARI BANK	1 000	20 317	23 856	2,51%
ATTIJARI LEASING	700	29 342	18 425	1,94%
CARTHAGE CEMENT	2 000	6 653	4 854	0,51%
CELLCOM	600	4 200	4 886	0,51%
CEREALIS	2 746	18 536	18 717	1,97%
CITY CARS	500	5 475	5 737	0,60%
DELICE HOLDING	125	1 825	1 893	0,20%
EURO-CYCLES	2 000	26 972	32 748	3,45%
HANNIBAL LEASE	384	3 648	2 964	0,31%
HEXABYTE	700	7 234	6 481	0,68%
MAGASIN GENERAL	340	11 364	10 836	1,14%
SAH	349	2 722	3 746	0,39%
SERVICOM	1 550	31 833	22 441	2,36%
SIMPAR	410	22 578	23 021	2,42%
SIMPAR NG J01072014	98	5 139	4 988	0,53%
SOCIETE LANDOR	1 500	11 250	8 070	0,85%
SOMOCER	6 489	20 385	16 339	1,72%
SOTEMAIL	19 745	49 363	56 273	5,93%
SOTETEL	2 000	14 641	6 778	0,71%
SOTRAPIL	985	19 249	8 721	0,92%
SOTUVER	2 150	15 365	11 309	1,19%
STAR	60	9 519	8 735	0,92%
T.P.R	1 535	7 834	6 628	0,70%
TELNET HOLDING	499	3 929	2 530	0,27%
TGH	1 944	2 138	1 448	0,15%
TUNIS RE	1 300	14 136	13 000	1,37%
<b>Obligations des sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>404 325</b>	<b>415 014</b>	<b>43,71%</b>
AIL 2010-1	300	6 000	6 185	0,65%
AMEN BANK 2010	1 500	109 980	111 659	11,76%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	57 142	59 549	6,27%
ATTIJARI LEAS SUB 09	300	30 000	31 233	3,29%
CHO COMPANY 2009	350	21 875	21 878	2,30%
CIL 2009/3	300	6 000	6 233	0,66%
CIL 2010/1	500	10 000	10 189	1,07%
ELW 2010	1 000	40 000	41 744	4,40%
HL 2010-2	1 000	20 000	20 086	2,12%
HL 2010/1	500	10 000	10 227	1,08%
MEUBLATEX 2010 B	400	24 000	24 710	2,60%
STB 2010-1	400	29 328	30 296	3,19%
TUN LEASING 2011-1	1 000	40 000	41 027	4,32%
<b>TOTAL</b>		<b>797 056</b>	<b>760 638</b>	<b>80,11%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>79,73%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2013</b>	886 324	13 666	(57 824)	842 166	
<b><u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Actions	305 616			305 616	
<b><u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Actions	(257 550)			(257 550)	(11 387)
Obligations	(137 334)			(137 334)	
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			10 717	10 717	
Variation des intérêts courus sur obligations		(2 977)		(2 977)	
<b>Soldes au 31 décembre 2014</b>	797 056	10 689	(47 107)	760 638	(11 387)

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 193.408 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
<b>Dépôts à vue</b>			
Amen Bank au taux de 2%	192 588	193 408	20,37%
<b>TOTAL</b>	<b>192 588</b>	<b>193 408</b>	<b>20,37%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>20,27%</b>	

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 3.900 contre D : 3.950 au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	3 341	3 646
Rémunération du dépositaire	559	304
<b>Total</b>	<u>3 900</u>	<u>3 950</u>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 676 contre D : 58.664 au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance du CMF	80	83
Retenues à la source	-	88
Sommes à décaisser sur acquisitions de titres	-	49 362
Soldes des souscriptions & rachats de la dernière journée de décembre	-	8 869
Autres	596	262
<b>Total</b>	<u>676</u>	<u>58 664</u>

## Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2013

Montant	973 490
Nombre de parts	8 901
Nombre de copropriétaires	20

### Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

### Rachats effectués

Montant	(50 309)
Nombre de parts rachetées	(460)
Nombre de copropriétaires sortants	(11)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 717
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(11 387)
Régularisation des sommes non distribuables	(564)
Frais de négociation de titres	(546)
Résultat incorporé à la V.L	15 330
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(792)

### Capital au 31-12-2014

Montant	935 939
Nombre de parts	8 441
Nombre de copropriétaires	9

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 27.435 contre D : 31.892 au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<b>Année 2014</b>	<b>Année 2013</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	6 789	6 072
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des obligations	20 645	25 820
<b>TOTAL</b>	<b>27 435</b>	<b>31 892</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 2.947 contre D : 3.012 au 31 décembre 2013 et se détaille ainsi :

	<b>Année 2014</b>	<b>Année 2013</b>
Intérêts sur comptes de dépôt	2 947	3 012
<b>TOTAL</b>	<b>2 947</b>	<b>3 012</b>

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à D : 15.821 contre D : 17.561 au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2014</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>
Rémunération du gestionnaire	13 458	15 199
Rémunération du dépositaire	2 363	2 362
<b>Total</b>	<b><u>15 821</u></b>	<b><u>17 561</u></b>

**Note 12 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 950 contre D : 1.073 au 31 décembre 2013, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance du CMF	950	1 073
<b>Total</b>	<u><b>950</b></u>	<u><b>1 073</b></u>

**Note 13 : Autres informations****13.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	3,599	3,921	3,386	3,990	1,975
Charges de gestion des placements	(1,874)	(1,973)	(1,948)	(1,942)	(1,207)
<b>Revenus net des placements</b>	<u>1,725</u>	<u>1,948</u>	<u>1,438</u>	<u>2,049</u>	<u>0,768</u>
Autres charges	(0,113)	(0,121)	(0,124)	(0,130)	(0,079)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u>1,612</u>	<u>1,828</u>	<u>1,314</u>	<u>1,919</u>	<u>0,689</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,009)	(0,106)	(0,032)	(0,219)	0,098
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u>1,603</u>	<u>1,722</u>	<u>1,282</u>	<u>1,700</u>	<u>0,787</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,270	(2,966)	(1,850)	(8,071)	4,646
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(1,349)	(1,093)	1,743	1,610	2,388
Frais de négociation de titres	(0,065)	(0,284)	(0,665)	(0,349)	(0,220)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<u>(0,144)</u>	<u>(4,343)</u>	<u>(0,772)</u>	<u>(6,811)</u>	<u>6,814</u>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<u>1,468</u>	<u>(2,515)</u>	<u>0,542</u>	<u>(4,892)</u>	<u>7,503</u>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<u>(0,144)</u>	<u>(4,343)</u>	<u>(0,772)</u>	<u>(6,811)</u>	<u>6,814</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,067)	0,167	(0,802)	3,285	4,235
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<u>(0,211)</u>	<u>(4,176)</u>	<u>(1,574)</u>	<u>(3,526)</u>	<u>11,049</u>
Valeur liquidative	112,483	111,091	113,545	113,837	115,662

### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,68%	1,76%	1,71%	1,69%	1,10%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,11%	0,11%	0,11%	0,07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,43%	1,53%	1,13%	1,48%	0,72%

### **13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP MAXULA STABILITY" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.

# **FCP OPTIMA**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014**

## **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP OPTIMA, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### ***Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

Le Gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité du Commissaire aux comptes***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du FCP OPTIMA au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Observation**

L'abonnement des honoraires d'audit relatifs à l'exercice 2014 devrait se faire sur la base des honoraires de l'exercice 2013. Toutefois, une erreur s'est produite dans le calcul quotidien des honoraires de l'exercice 2013 par le système d'information de gestion, ce qui a entraîné la constatation des honoraires d'audit relatifs aux exercices 2013 et 2014, d'où une majoration des charges comptabilisées à ce titre au cours de l'exercice 2013 pour un montant de 13.394 DT. Afin de régulariser cette situation, l'abonnement des honoraires d'audit de l'exercice 2014 par le système d'information de gestion a été suspendu, ce qui a eu pour effet de minorer les autres charges d'exploitation pour le même montant et de majorer la valeur liquidative de 0,027 DT au 31 décembre 2014.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCP OPTIMA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs du FCP OPTIMA représentés en valeurs mobilières totalisent 82,81% de l'actif total au 31 décembre 2014.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers. En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers relatifs à l'exercice 2014.

Tunis, le 25 mars 2015

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM  
Abderrazak GABSI**

**BILAN****Au 31 Décembre 2014****(Unité : 1000 Dinars)**

		<b>31 Décembre 2014</b>	<b>31 Décembre 2013</b>
<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>		
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>		<b>43 364 858</b>	<b>44 926 674</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	<b>3.1</b>	22 792 952	25 413 589
b - Obligations et valeurs assimilées	<b>3.2</b>	20 571 906	19 513 085
c - Autres valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>8 998 625</b>	<b>5 471 964</b>
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	<b>3.3</b>	8 998 625	5 471 964
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	<b>62</b>
a - Dividendes & intérêts à recevoir		-	62
b - Titres de créances échus		-	-
c - Autres créances d'exploitation		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>52 363 483</b>	<b>50 398 700</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.4</b>	<b>77 508</b>	<b>76 674</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3.5</b>	<b>17 809</b>	<b>29 367</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>95 317</b>	<b>106 041</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>3.6</b>	<b>50 735 459</b>	<b>48 676 887</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>1 532 707</b>	<b>1 615 772</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 532 707	1 615 772
<b>ACTIF NET</b>		<b>52 268 166</b>	<b>50 292 659</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>52 363 483</b>	<b>50 398 700</b>

## ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2014

(Unité : 1000 Dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2014	Exercice clos le 31 Décembre 2013
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.1</b>	<b>1 890 419</b>	<b>1 983 850</b>
a - Dividendes		831 599	988 871
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 058 820	994 979
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.2</b>	<b>-</b>	<b>15 884</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 890 419</b>	<b>1 999 734</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>4.3</b>	<b>306 478</b>	<b>307 717</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 583 941</b>	<b>1 692 017</b>
<b>PR 3 - Autres produits d'exploitation</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CH 2 - Autres charges d'exploitation</b>	<b>4.4</b>	<b>51 234</b>	<b>76 245</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 532 707</b>	<b>1 615 772</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 532 707</b>	<b>1 615 772</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		671 493	-1 203 296
* +/- values réalisées sur cessions de titres		-204 854	-1 863 666
* Frais de négociation de titres		-23 839	-85 287
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4.5</b>	<b>1 975 507</b>	<b>-1 536 477</b>

**ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2014  
(Unité : 1000 Dinars)

	Exercice clos le 31 Décembre 2014	Exercice clos le 31 Décembre 2013
<b>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>		
a - Résultat d'exploitation	1 532 707	1 615 772
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	671 493	-1 203 296
c - +/- values réalisées sur cessions de titres	-204 854	-1 863 666
d - Frais de négociation de titres	-23 839	-85 287
<b>AN 2 - Distribution des dividendes</b>	-	-
<b>AN 3 - Transactions sur le capital</b>	-	-
<b>a - Souscriptions</b>		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
* Régularisation des sommes distribuables	-	-
* Droits d'entrée	-	-
<b>b - Rachats</b>		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
* Régularisation des sommes distribuables	-	-
* Droits de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 975 507</b>	<b>-1 536 477</b>
<b>AN 4 - Actif net</b>		
a - En début d'exercice	50 292 659	51 829 136
b - En fin d'exercice	52 268 166	50 292 659
<b>AN 5 - Nombre de parts</b>		
a - En début d'exercice	500 000	500 000
b - En fin d'exercice	500 000	500 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,536</b>	<b>100,585</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,93%</b>	<b>-2,96%</b>

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

---

FCP OPTIMA est un fonds commun de placement mixte (actions et obligations) régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°29-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources. Son siège est sis aux Berges du Lac - Complexe Le Banquier - Avenue Tahar Haddad - 1053 Tunis.

Les fondateurs de ce FCP sont la Société Tunisienne de Banque (STB), la Banque Nationale Agricole (BNA) et la Banque de l'Habitat (BH).

La BNA Capitaux, la SFIB BH et la STB assurent respectivement les fonctions de gestionnaire, de délégué de la gestion administrative et comptable et de dépositaire des actifs du FCP.

En rémunération de ses services, chacune de ces trois entités perçoit une commission annuelle de (0,2%) TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

Le capital du FCP n'a pas connu de variation en 2014 ; il s'élève à 50 000 000 DT et se décompose de 500 000 parts de 100 DT chacune, réparties comme suit :

<b>Porteur de parts</b>	<b>Nombre de parts</b>	<b>Valeur nominale en DT</b>
Société Tunisienne de Banque (STB)	170 000	17 000 000
Banque Nationale Agricole (BNA)	170 000	17 000 000
Banque d'Habitat (BH)	160 000	16 000 000
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>50 000 000</b>

Le capital est susceptible d'augmentations résultant de l'émission de nouvelles parts ou de réductions dues au rachat par le FCP de parts antérieurement souscrites, à condition qu'il ne descende pas au dessous du seuil minimum de 50 000 DT.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

---

Les états financiers du FCP OPTIMA ont été arrêtés, au 31 décembre 2014, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et NC 17 relative au traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan,
- un état de résultat,
- un état de variation de l'actif net, et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété et évalués initialement à leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

### **2. Évaluation ultérieure des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à leur juste valeur pour les titres non admis à la cote. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, et aussi comme une composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours de bourse à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant un nombre significatifs de séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

### **3. Évaluation ultérieure des obligations et valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché (à cette date ou à la date antérieure la plus récente). La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon les cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, et aussi comme une composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs assimilées non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **4. Évaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **5. Cession des placements**

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et présentée comme composante du résultat net de l'exercice.

## NOTES N°3 RELATIVES AU BILAN

### NOTE N°3.1 : ACTIONS, DROITS ET TITRES OPCVM

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	Plus ou moins-values Potentielles	% de l'Actif	% de l'Actif Net	% du Capital de l'émetteur
<b>Actions cotées :</b>		<b>30 951 968</b>	<b>20 212 724</b>	<b>-10 739 244</b>	<b>38,60</b>	<b>38,67</b>	<b>-</b>
- ADWYA	3 600	25 800	29 423	3 623	0,06	0,06	0,023
- AETECH NS	901	5 663	2 471	-3 192	0,00	0,00	0,041
- AMEN BANK	36 383	1 223 842	946 831	-277 011	1,81	1,81	0,149
- AMS	73 692	653 254	315 254	-338 000	0,60	0,60	1,373
- ARTES	60 297	469 871	482 436	12 565	0,92	0,92	0,158
- ASSAD	121 741	1 126 748	975 511	-151 237	1,86	1,87	1,015
- ATB	138 652	969 273	604 939	-364 334	1,16	1,16	0,139
- ATL	185 616	780 062	497 265	-282 797	0,95	0,95	0,742
- ATTIJARI BANK	7 174	136 726	171 143	34 417	0,33	0,33	0,018
- ATTIJARI LEASING	13 841	471 281	364 309	-106 972	0,70	0,70	0,651
- BEST LEASE	425 621	893 814	875 077	-18 737	1,67	1,67	1,419
- BH	72 137	1 812 431	736 014	-1 076 417	1,41	1,41	0,401
- BNA	174 506	2 490 447	1 326 420	-1 164 027	2,53	2,54	0,545
- BT	40 423	378 685	425 775	47 090	0,81	0,81	0,027
- BTEI	8 632	261 026	214 850	-46 176	0,41	0,41	0,192
- CARTHAGE CEMENT	113 124	405 944	274 552	-131 392	0,52	0,53	0,066
- CELLCOM	52 140	364 980	424 628	59 648	0,81	0,81	1,169
- CEREALIS (AA)	3 390	22 883	23 106	223	0,04	0,04	0,069
- CIMENTS BIZERTE	293 318	3 265 467	1 888 968	-1 376 499	3,61	3,61	0,666
- CITY CARS	11 317	123 921	129 840	5 919	0,25	0,25	0,084
- DELICE HOLDING	34 247	500 006	518 568	18 562	0,99	0,99	0,062
- ELECTRO-STAR	35 820	525 005	243 218	-281 787	0,46	0,47	1,462
- ESSOUKNA	35 043	272 043	219 404	-52 639	0,42	0,42	0,694
- ESSOUKNA NG J 01072014	13 816	83 932	67 698	-16 234	0,13	0,13	0,274
- GIF	10 000	59 325	33 940	-25 385	0,06	0,06	0,097
- HANNIBAL LEASE	15 795	150 053	121 937	-28 116	0,23	0,23	0,275
- LANDOR NS	30 927	237 405	166 387	-71 018	0,32	0,32	0,658
- MODERN LEASING	23 700	181 382	125 160	-56 222	0,24	0,24	0,593
- MONOPRIX	30 178	858 586	661 924	-196 662	1,26	1,27	0,181
- MPBS	8 832	64 596	64 262	-334	0,12	0,12	0,144

- NAKL	21 800	226 936	221 205	-5 731	0,42	0,42	0,073
- ONE TECH HOLDING	32 750	216 178	235 964	19 786	0,45	0,45	0,061
- POULINA GH HOLDING	39 000	269 576	218 322	-51 254	0,42	0,42	0,022
- SAH	7 520	88 497	80 712	-7 785	0,15	0,15	0,022
- SALIM	14 017	367 178	364 540	-2 638	0,70	0,70	0,527
- SERVICOM	11 196	238 047	162 096	-75 951	0,31	0,31	0,475
- SFBT	25 000	394 605	562 800	168 195	1,07	1,08	0,028
- SIPHAT	6 515	107 456	56 029	-51 427	0,11	0,11	0,362
- SITS	63 000	205 417	120 960	-84 457	0,23	0,23	0,404
- SOMOCER	60 229	177 158	151 657	-25 501	0,29	0,29	0,221
- SOPAT	30 000	114 002	90 330	-23 672	0,17	0,17	0,231
- SOTEMAIL	1 843	4 608	5 253	645	0,01	0,01	0,007
- SOTETEL	46 200	295 938	156 572	-139 366	0,30	0,30	0,996
- SOTIPAPIER SA	98 814	494 070	487 746	-6 324	0,93	0,93	0,413
- SOTRAPIL	9 213	154 736	81 572	-73 164	0,16	0,16	0,246
- SOTUVER	69 572	487 895	365 949	-121 946	0,70	0,70	0,319
- STB	315 185	5 243 721	1 575 925	-3 667 796	3,01	3,02	1,268
- SYPHAX AIRLINES	21 660	214 361	84 041	-130 320	0,16	0,16	0,394
- TEL NET HOLDING	62 678	536 390	317 777	-218 613	0,61	0,61	0,568
- TLS	19 684	507 078	420 765	-86 313	0,80	0,81	0,237
- TPR	233 456	1 291 884	1 008 063	-283 821	1,93	1,93	0,519
- TUNISAIR	11 030	21 845	12 596	-9 249	0,02	0,02	0,010
- TUNIS-RE	3 499	34 405	34 990	585	0,07	0,07	0,023
- UBCI NG J 01092013	80	1 960	2 008	48	0,00	0,00	0,000
- UIB	31 450	443 576	463 542	19 966	0,89	0,89	0,091

<b>Titres OPCVM :</b>		<b>2 567 859</b>	<b>2 580 228</b>	<b>12 369</b>	<b>4,93</b>	<b>4,94</b>	-
- PLACEMENT OBLIGATAIRE	7 207	748 987	751 712	2 725	1,44	1,44	-
- SICAV EPARGNANT	8 596	875 111	882 397	7 286	1,68	1,69	-
- SICAV-BHO	9 206	943 761	946 119	2 358	1,81	1,81	-

---

<b>Total en Dinars</b>		<b>33 519 827</b>	<b>22 792 952</b>	<b>-10 726 875</b>	<b>43,53</b>	<b>43,61</b>	-
------------------------	--	-------------------	-------------------	--------------------	--------------	--------------	---

---

**NOTE N°3.2 : OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES**

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif Net	% de l'Actif
BTZc décembre 2018	4 700	2 516 850	926 272	3 443 122	6,59	6,58
BTZc décembre 2018	4 700	2 519 200	925 474	3 444 674	6,59	6,58
BTZc décembre 2018	4 700	2 521 550	924 674	3 446 224	6,59	6,58
BTZc décembre 2018	4 650	2 497 050	914 046	3 411 096	6,53	6,51
BTZc décembre 2018	4 650	2 499 375	913 254	3 412 629	6,53	6,51
BTZc décembre 2018	4 650	2 501 700	912 461	3 414 161	6,53	6,52
<b>Total en Dinars</b>		<b>15 055 725</b>	<b>5 516 181</b>	<b>20 571 906</b>	<b>39,36</b>	<b>39,28</b>

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

**Entrées en portefeuille :**

Actions et droits rattachés	2 475 763
OPCVM	8 178 362
Entrées de titres (conversion de droits...)	1 074 545
<b>Total en Dinars</b>	<b>11 728 670</b>

**Sorties du portefeuille :**

	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	6 087 493	5 849 191	-238 302
OPCVM	8 066 705	8 100 153	33 448
Sorties de titres (détachement de droits...)	866 601	-	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>15 020 799</b>	<b>13 949 344</b>	<b>-204 854</b>

**NOTE N°3.3 : DISPONIBILITÉS**

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Compte courant de gestion	8 998 625	540 582
Sommes à l'encaissement	-	4 971 738
Sommes à régler	-	-40 356
<b>Total en Dinars</b>	<b>8 998 625</b>	<b>5 471 964</b>

**NOTE N°3.4 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS**

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Gestionnaire (BNA Capitaux)	25 836	25 558
Déléataire de la gestion administrative et comptable (SIFIB BH)	25 836	25 558
Dépositaire (STB)	25 836	25 558
<b>Total en Dinars</b>	<b>77 508</b>	<b>76 674</b>

**NOTE N°3.5 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS**

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Honoraires à payer	13 403	(*) 25 220
Conseil du Marché Financier (CMF)	4 406	4 147
<b>Total en Dinars</b>	<b>17 809</b>	<b>29 367</b>

(\*) Le solde des honoraires d'audit à payer est surévalué de 13 394 DT au 31 décembre 2013. Cette majoration est due à une erreur qui s'est produite lors du calcul quotidien desdits honoraires par le système d'information de gestion.

**NOTE N°3.6 : CAPITAL**

	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
<b>Capital au début de l'exercice :</b>	<b>48 676 887</b>	<b>50 369 564</b>
- Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-1 323 113	369 564
- Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3
<b>Souscriptions réalisées :</b>		
- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
<b>Rachats effectués :</b>		
- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
<b>Capital à la fin de l'exercice :</b>	<b>50 735 459</b>	<b>48 676 887</b>
- Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	292 659	1 829 136
- Frais de négociation de titres	-23 839	-85 287
- Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	671 493	-1 203 296
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-204 854	-1 863 666
- Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3

## NOTES N°4 RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

### NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Dividendes des actions	534 367	717 626
Revenus des titres OPCVM	297 232	271 245
Revenus des bons du Trésor	1 058 820	994 979
<b>Total en Dinars</b>	<b>1 890 419</b>	<b>1 983 850</b>

### NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Revenus des certificats de dépôt	-	-
Revenus des placements à terme	-	15 884
<b>Total en Dinars</b>	<b>-</b>	<b>15 884</b>

### NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Rémunération du Gestionnaire	204 319	205 145
Rémunération du Dépositaire	102 159	102 572
<b>Total en Dinars</b>	<b>306 478</b>	<b>307 717</b>

**NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Redevance CMF	51 080	51 286
Honoraires	(*)	24 653
Autres (frais de publication)	154	306
<b>Total en Dinars</b>	<b>51 234</b>	<b>76 245</b>

(\*) Les honoraires d'audit relatifs à l'exercice 2014 ont été minorés de 13.394 DT. Cette situation est due à une erreur qui s'est produite lors du calcul quotidien des honoraires relatifs à l'exercice 2013 par le système d'information de gestion, ce qui a entraîné la constatation des honoraires d'audit relatifs aux exercices 2013 et 2014, d'où une majoration des autres charges d'exploitation comptabilisées à ce titre au cours de l'exercice 2013 pour le même montant.

**NOTE N°4.5 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE**

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Résultat d'exploitation	1 532 707	1 615 772
Résultat non distribuable (*)	442 800	-3 152 249
<b>Total en Dinars</b>	<b>1 975 507</b>	<b>-1 536 477</b>

(\*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2014	Exercice clos le 31 décembre 2013
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	671 493	-1 203 296
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-204 854	-1 863 666
Frais de négociation de titres	-23 839	-85 287
<b>Total en Dinars</b>	<b>442 800</b>	<b>-3 152 249</b>

## NOTES N°5 AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par part :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des placements	3,781	3,999	3,705	3,102	3,651
Charges de gestion des placements	-0,613	-0,615	-0,660	-0,652	-0,720
<b>Revenu net des placements</b>	<b>3,168</b>	<b>3,384</b>	<b>3,045</b>	<b>2,450</b>	<b>2,931</b>
Autres charges	-0,102	-0,152	-0,126(*)	-0,145	-0,141
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3,066</b>	<b>3,232</b>	<b>2,919</b>	<b>2,305</b>	<b>2,789</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,066</b>	<b>3,232</b>	<b>2,919</b>	<b>2,305</b>	<b>2,789</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1,343	-2,407	-4,138	-14,623	-4,099
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,410	-3,727	-5,958	1,625	11,004
Frais de négociation de titres	-0,048	-0,171	-0,236	-0,099	-0,462
<b>+/- value/titre et frais de négociation</b>	<b>0,885</b>	<b>-6,304</b>	<b>-10,332</b>	<b>-13,098</b>	<b>6,443</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>3,951</b>	<b>-3,073</b>	<b>-7,413</b>	<b>-10,793</b>	<b>9,233</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,885</b>	<b>-6,304</b>	<b>-10,332</b>	<b>-13,098</b>	<b>6,443</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,885</b>	<b>-6,304</b>	<b>-10,332</b>	<b>-13,098</b>	<b>6,443</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>104,536</b>	<b>100,585</b>	<b>103,658</b>	<b>111,071</b>	<b>121,864</b>

### 5-2 Ratios de gestion des placements :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,600%	0,600%	0,600%(*)	0,600%	0,600%
Autres charges d'exploitation/actif net moyen	0,100%	0,149%	0,114%(*)	0,134%	0,118%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	3,000%	3,151%	2,652%(*)	2,120%	2,326%

(\*) Retraité en pro-forma pour les besoins de la comparabilité.

### **5-3 Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire :**

La gestion du FCP OPTIMA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion financière du Fonds. La gestion administrative et comptable du Fonds est déléguée à la « SIFIB BH ». En contrepartie de leurs prestations, chacun perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB assure les fonctions du Dépositaire pour le FCP OPTIMA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP OPTIMA ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.